

REVUE AFRICAINE DE

Stratégie & Défense

numéro

SP

Vol. 1 • 2026



VARIETES

La rédaction

*Relire Beaufre depuis l'Afrique :
Introduction à la stratégie, soixante
ans après*

DOSSIER

L'autonomie stratégique africaine : fondements, obstacles et voies d'émancipation.

Protais, Mbala Ndi

*L'autonomie stratégique : Généalogie d'un concept et
appropriation africaine*

*La recherche sur la défense en Afrique : épistémologie
d'un champ à construire*

*Les mutations de la conflictualité en Afrique : enjeux
stratégiques pour les États du continent*

Amadou, Faye Diallo

*Cyberdéfense et souveraineté numérique : l'Afrique
face au défi de l'autonomie technologique*

Dossier

L'autonomie stratégique africaine : fondements, obstacles et voies d'émancipation

REVUE AFRICAINE DE

**Stratégie
& Défense**

ISSN en cours
www.stradef.fr

Stratégie & Défense

La **Revue Africaine de Stratégie & Défense** est une revue scientifique trimestrielle, francophone, à comité de lecture, consacrée à l'autonomie de défense des États africains dans ses dimensions politique, diplomatique, industrielle, doctrinale et opérationnelle.

COMITÉ ÉDITORIAL

Comité scientifique

Pr. Mathias Owona Nguini
Université de Yaoundé II/Cameroun

Pre Virginie Wanyaka Bonguen O.
Université de Yaoundé I/Cameroun

Pr. Thierno Moctar Bah
Université Cheikh Anta Diop/Sénégal

Pr. Jean-François Owaye
Université Omar Bongo/Gabon

Pr. Mor Ndao
Université Cheikh Anta Diop/Sénégal

Pr. Issa Alaoui El Babana
Université Mohamed V/Maroc

Pr. Vincent Ntuda Ebodé
Université de Yaoundé I/Cameroun

Pr/GI Mubiayi Mamba
Université de Kinshasa-CHESD/RDC

Pr. Joseph Tsigbé Nutefe
Université de Lomé/Togo

Pr. Axel Augé
Académie Saint Cyr Coëtquidan/France

Pr. Willybroad Dzengwa
Université de Yaoundé I/Cameroun

Pr/Col Med. Godefroi Koki
Université de Douala-Mindef/Cameroun

Pr. Junior-Christian Kabangue Kongolo
Université de Kinshasa/RDC

Pr. Joseph Nfi Lon
Université de Bamenda/Cameroun

Pr. Messina Mvogo
Université de Yaoundé I/Cameroun

Pre. Chantal-Pulchérie Belomo
UCAC/Cameroun

Comité de rédaction

Dr. Charles Bidimé Epopa
Université de Yaoundé I/Cameroun

M.C Arthur Banga
Université Félix Houphouët
Boigny/Côte d'Ivoire

Dr. Eugène Mbarga
Université de Maroua/Cameroun

Dr Merrill Oyono
Université de Yaoundé I/Cameroun

Dr Mina Agodigo Bakena
Université Lyon 3 Jean Moulin

Dr. Moïse Ndjipendi
Université de Yaoundé 1

Directeur de publication et édition

Ltn./Dr Protais Mbala Ndi
France
www.sidef.fr

Penser l'autonomie stratégique depuis l'Afrique

Ce premier numéro de la Revue Africaine de Stratégie & Défense procède d'une conviction forgée au contact prolongé des réalités stratégiques du continent : l'Afrique ne manque ni de soldats, ni de courage, ni de menaces auxquelles répondre. Ce qui lui fait défaut, c'est un appareil intellectuel souverain capable de penser sa propre défense – dans ses finalités, ses moyens, ses doctrines et ses temporalités.

Partout dans le monde, les puissances qui comptent ont adossé leur autonomie stratégique à un effort continu de production de savoir. Les États-Unis disposent de la RAND Corporation et d'un écosystème de think tanks irrigant chaque décision du Pentagone. La France a son IRSEM, son IFRI, sa Fondation pour la Recherche Stratégique. La Chine a méthodiquement construit un réseau d'instituts qui alimentent la pensée militaire du Parti. Et l'Afrique ? L'Afrique consomme des analyses produites ailleurs, sur elle, souvent contre elle, et parfois même à son insu.

Cette asymétrie épistémique constitue, à nos yeux, la première des vulnérabilités stratégiques africaines. Avant même l'insuffisance des budgets militaires, avant même la fragmentation des appareils de défense, il y a cette carence fondamentale : l'absence d'un espace scientifique structuré, rigoureux et autonome, dédié à l'étude de la défense africaine par des Africains, pour l'Afrique.

Une revue pour combler un vide

La Revue Africaine de Stratégie & Défense entend occuper ce terrain. Non pas comme un exercice académique déconnecté des réalités, mais comme un instrument au service des États, des armées, des décideurs et des peuples du continent. Notre exigence est double : la rigueur scientifique la plus stricte – évaluation par les pairs, transparence méthodologique, originalité des sources – et la pertinence opérationnelle. Chaque contribution devra apporter une connaissance nouvelle, directement mobilisable pour le renforcement de l'autonomie stratégique africaine.

Cette exigence s'enracine dans trois postures épistémologiques qui constituent notre identité intellectuelle :

Premièrement, l'africano-centrisme méthodologique. Il ne s'agit pas d'un repli identitaire, mais d'un impératif scientifique : analyser la défense africaine depuis les réalités africaines, avec les catégories qui leur correspondent, sans plaquer mécaniquement des grilles forgées dans d'autres contextes historiques et géopolitiques.

Deuxièmement, le refus de la victimologie. L'Afrique n'est pas condamnée à la dépendance. Les obstacles à l'autonomie stratégique sont réels, massifs, parfois structurels – mais ils ne sont pas insurmontables. Notre revue documentera aussi bien les échecs que les réussites, les impasses que les percées.

Troisièmement, l'exigence d'opérationnalité. La connaissance que nous produisons doit servir. Un article excellent sur le plan théorique mais dénué de toute implication pratique est limité. Nous voulons des travaux qui éclairent l'action – celle des états-majors, des ministères, des industriels, des diplomates.

Le dossier inaugural

Le thème de ce premier numéro s'imposait naturellement : l'autonomie stratégique elle-même. Qu'est-ce que l'autonomie stratégique pour un État africain au XXI^e siècle ? D'où vient ce concept ? Comment l'adapter aux réalités du continent ? Quels sont les verrous – industriels, financiers, doctrinaux, politiques – qui empêchent son avènement ? Et surtout : quelles voies concrètes d'émancipation existent déjà, ici et maintenant ?

Les cinq contributions rassemblées dans ce dossier abordent ces questions sous des angles complémentaires. La première propose une généalogie intellectuelle du concept d'autonomie stratégique et interroge les conditions de son appropriation africaine. La deuxième dresse un état des lieux des bases industrielles et technologiques de défense sur le continent, en identifiant les conditions minimales de leur émergence. La troisième explore un terrain encore largement impensé en Afrique : la cyberdéfense et la souveraineté numérique comme nouvelles frontières de l'autonomie. La quatrième compare deux trajectoires nationales – le Rwanda et l'Afrique du Sud – qui illustrent, chacune à sa manière, la possibilité d'une autonomisation capacitaire africaine. La cinquième, enfin, interroge la dimension doctrinale et formative : peut-on penser la guerre depuis le continent, avec des catégories endogènes ?

Un appel

Ce numéro inaugural est aussi un appel. Un appel aux chercheurs – confirmés ou émergents – qui travaillent sur ces questions dans l'isolement, sans tribune digne de la portée de leurs travaux. Un appel aux praticiens – officiers, diplomates, ingénieurs de défense – qui détiennent un savoir d'expérience rarement formalisé. Un appel aux institutions africaines – universités de défense, instituts stratégiques, états-majors – pour qu'elles investissent enfin massivement dans la recherche stratégique souveraine.

L'autonomie stratégique ne se décrète pas. Elle se construit – patiemment, méthodiquement, obstinément. Elle commence par la capacité à penser par soi-même les conditions de sa propre sécurité. C'est exactement le projet de cette revue.

Protais, **Mbala Ndi**

Directeur de publication

Protais, Mbala Ndi

*L'autonomie stratégique : Généalogie d'un concept et
appropriation africaine*

*La recherche sur la défense en Afrique : épistémologie
d'un champ à construire*

*Les mutations de la conflictualité en Afrique : enjeux
stratégiques pour les États du continent*

Amadou, Faye Diallo

*Cyberdéfense et souveraineté numérique : l'Afrique
face au défi de l'autonomie technologique*

R
E
I
S
S
O
D

L'autonomie stratégique : Généalogie d'un concept et appropriation africaine

Protais, Mbala Ndi
*Lieutenant/Docteur, PhD en
Relations internationales
Université Rennes 2*

Résumé.

Cet article retrace la généalogie du concept d'autonomie stratégique, depuis ses origines dans la pensée gaulliste française et les débats européens sur la défense commune, jusqu'à ses réappropriations contemporaines en Afrique. Il démontre que la transposition mécanique de ce concept au continent africain se heurte à des obstacles structurels – extraversion économique, fragmentation étatique, faiblesse des bases industrielles de défense – qui appellent une reconceptualisation endogène. L'article propose les fondements d'une doctrine africaine d'autonomie stratégique articulée autour de trois piliers : souveraineté décisionnelle, capacité industrielle et légitimité populaire.

Abstract.

This article traces the genealogy of the concept of strategic autonomy, from its origins in French Gaullist thought and European debates on common defence, to its contemporary reappropriations in Africa. It demonstrates that the mechanical transposition of this concept to the African continent encounters structural obstacles – economic extraversion, state fragmentation, weakness of defence industrial bases – that call for an endogenous reconceptualisation. The article proposes the foundations of an African doctrine of strategic autonomy built around three pillars: decisional sovereignty, industrial capacity, and popular legitimacy.

Mots clés.

autonomie stratégique ; défense africaine ; souveraineté ; extraversion ; industrie de défense

Keywords.

strategic autonomy; African defence; sovereignty; extraversion; defence industry

Note bibliographique :

Protais, Mbala Ndi est Docteur, PhD en Relations internationales. Spécialiste des politiques de défense et de la transformation des organisations militaires africaines.

L'autonomie stratégique est devenue, au cours de la dernière décennie, l'un des concepts les plus mobilisés dans le champ des études de sécurité internationale. Depuis les déclarations du président Emmanuel Macron sur la « souveraineté européenne » en 2017 jusqu'aux débats qui ont traversé le Conseil européen à la suite de l'agression russe contre l'Ukraine en 2022, la notion a acquis une centralité nouvelle dans les discours politiques et académiques occidentaux. Pourtant, ce concept n'est pas né ex nihilo : il s'enracine dans une tradition intellectuelle française, celle du gaullisme stratégique, qui posait dès les années 1960 la question de l'indépendance nationale face aux logiques d'alliance et de tutelle (Aron, 1962 : 45). L'autonomie stratégique, dans son acception originelle, désignait la capacité d'un État à décider et agir seul dans le domaine de la défense, sans dépendance existentielle à l'égard d'un allié ou d'un protecteur.

Or, si ce concept a fait l'objet de théorisations abondantes en Europe et dans le monde atlantique, son appropriation par les penseurs et praticiens africains demeure largement sous-explorée. Cette lacune est d'autant plus paradoxale que les États africains sont, par excellence, des entités dont l'autonomie stratégique est structurellement contrainte – par l'héritage colonial, par l'extraversion économique et militaire, par la fragmentation des appareils de sécurité (Bayart, 1999 : 97). L'Afrique est le continent où la question de l'autonomie stratégique devrait se poser avec le plus d'acuité ; c'est pourtant celui où elle est le moins théorisée de manière endogène.

Le présent article se propose de combler partiellement cette lacune en procédant en trois temps. Il retrace d'abord la généalogie du concept d'autonomie stratégique dans ses terreaux européen et atlantiste, en identifiant les conditions intellectuelles et géopolitiques de son émergence. Il examine ensuite les obstacles structurels qui rendent problématique sa transposition mécanique au contexte africain. Il propose enfin les fondements d'une appropriation africano-centrée du concept, articulée autour d'une triple exigence : souveraineté décisionnelle, capacité industrielle endogène et légitimité populaire de l'appareil de défense.

Notre posture épistémologique se veut celle d'un africano-centrisme méthodologique (Hountondji, 1997 : 32) qui ne verse ni dans le victimisme ni dans l'afro-optimisme béat, mais assume une exigence d'opérationnalité : penser l'autonomie stratégique africaine, c'est penser les conditions concrètes de sa réalisation. Il ne s'agit davantage de soumettre les apports théoriques extérieurs au crible de la pertinence contextuelle, conformément à l'impératif de « provincialisation » des savoirs stratégiques que Chakrabarty (2000 : 16) appelait de ses vœux dans un autre domaine.

1. Généalogie du concept d'autonomie stratégique

Avant d'interroger les possibilités d'une appropriation africaine, il convient de retracer avec précision la trajectoire intellectuelle et politique du concept d'autonomie stratégique. Cette généalogie révèle que la notion est indissociable d'un contexte géopolitique spécifique – celui de l'Europe de la guerre froide et de l'après-guerre froide – et d'une problématique particulière : la relation asymétrique entre les puissances européennes et les États-Unis au sein de l'Alliance atlantique. Comprendre cette genèse est un préalable indispensable à toute tentative de transposition.

1.1. Les origines européennes : du gaullisme à l'autonomie stratégique européenne

Le concept d'autonomie stratégique trouve sa matrice originelle dans la pensée stratégique française de la Ve République. Le général de Gaulle, en dotant la France de la force de dissuasion nucléaire et en la retirant du commandement intégré de l'OTAN en 1966, posait un acte fondateur : celui de la primauté de l'indépendance nationale en matière de défense sur toute logique d'intégration alliée. Comme l'a montré Cerny (1980 : 112), la politique gaulliste de défense reposait sur un postulat : un État ne peut confier à un tiers, fût-il allié, la décision ultime de recourir à la force armée pour assurer sa survie. L'autonomie stratégique, dans cette acception première, se confondait avec la souveraineté même.

Cette conception se distinguait radicalement de l'approche atlantiste dominante, qui acceptait une division du travail stratégique au sein de l'Alliance : aux États-Unis la dissuasion élargie et la projection de puissance globale, aux Européens la contribution conventionnelle et la défense territoriale sous parapluie américain. La France gaulliste refusait cette logique de subordination fonctionnelle. Raymond Aron, dans *Paix et guerre entre les nations*, avait lucidement identifié la tension entre « l'autonomie de la décision » et « la solidarité de l'alliance » comme la contradiction structurante de la politique étrangère française (Aron, 1962 : 580). Cette tension n'a jamais été pleinement résolue et constitue le nœud gordien autour duquel s'est développée la réflexion européenne sur l'autonomie stratégique.

La fin de la guerre froide et le traité de Maastricht (1992) ont déplacé la question du cadre national au cadre européen. L'émergence de la Politique européenne de sécurité et de défense (PESD), devenue Politique de sécurité et de défense commune (PSDC) avec le traité de Lisbonne (2009), a ouvert un nouveau chantier : celui d'une autonomie stratégique non plus nationale mais continentale. Le Conseil européen de juin 2016 a consacré l'expression en l'inscrivant dans la Stratégie globale de l'Union européenne, définissant l'autonomie stratégique comme « la capacité d'agir de manière autonome lorsque cela est nécessaire et avec des partenaires dans la mesure du possible » (Service européen pour l'action extérieure, 2016 : 4). Cette formulation, volontairement ambiguë, reflétait les tensions entre les tenants d'une autonomie forte (France) et les partisans d'une complémentarité structurelle avec l'OTAN (pays baltes, Pologne).

Dans l'ensemble, l'autonomie stratégique européenne se décline en réalité sur quatre dimensions : l'autonomie opérationnelle (capacité à conduire des opérations sans recours aux moyens américains), l'autonomie industrielle (maîtrise de la base industrielle et technologique de défense), l'autonomie décisionnelle (capacité à définir ses intérêts et à agir sans validation externe) et l'autonomie capacitaire (possession des moyens militaires nécessaires). Cette décomposition analytique est précieuse car elle permet de mesurer, pour chaque contexte, le degré d'autonomie réellement atteint et les domaines où persistent des dépendances critiques.

Il importe de souligner que le concept européen d'autonomie stratégique est né dans un contexte d'abondance relative : les États européens disposent d'économies développées, de bases industrielles de défense sophistiquées, de traditions étatiques consolidées et d'une longue expérience de la coopération multilatérale institutionnalisée.

L'autonomie stratégique, pour l'Europe, est un projet de « montée en gamme » à partir d'un socle déjà substantiel. Cette observation sera déterminante lorsqu'il s'agira d'évaluer la pertinence du concept pour des contextes radicalement différents.

1.2. Les théorisations atlantistes et leurs limites

Parallèlement au débat européen, la question de l'autonomie stratégique a fait l'objet de traitements théoriques importants dans le champ des Relations internationales anglo-saxonnes, quoique sous des appellations différentes. Les réalistes structurels, à la suite de Kenneth Waltz, ont posé la question de l'autonomie à travers le prisme de la polarité systémique et de la distribution des capacités. Pour Waltz (1979 : 96), dans un système anarchique, les États sont contraints à l'auto-assistance (self-help) : l'autonomie n'est pas un choix mais une nécessité structurelle. Toutefois, cette nécessité est modulée par la position de l'État dans la hiérarchie de puissance : seules les grandes puissances disposent des ressources suffisantes pour traduire l'impératif d'auto-assistance en autonomie stratégique effective.

Barry Buzan et Ole Wæver, dans leur théorie des complexes régionaux de sécurité, ont enrichi cette perspective en montrant que les dynamiques sécuritaires sont largement régionalisées et que l'autonomie stratégique doit être pensée non seulement vis-à-vis du système global mais aussi vis-à-vis du complexe régional d'appartenance (Buzan et Wæver, 2003 : 44). Un État peut être relativement autonome au plan régional tout en étant dépendant au plan systémique, et inversement. Cette distinction entre niveaux d'analyse est particulièrement opératoire pour le contexte africain, où les dynamiques régionales – complexe de la Corne de l'Afrique, complexe ouest-africain, complexe des Grands Lacs – structurent puissamment les politiques de défense.

La tradition libérale institutionnaliste, quant à elle, a abordé la question sous l'angle de l'interdépendance et des régimes internationaux. Pour Robert Keohane (1984 : 67), l'autonomie absolue est une fiction dans un monde d'interdépendance complexe ; l'enjeu n'est pas de maximiser l'autonomie en soi, mais d'optimiser les termes de l'interdépendance. L'autonomie stratégique, dans cette perspective, n'est pas l'autarcie mais la capacité à négocier ses dépendances, à diversifier ses partenaires et à éviter les situations de dépendance asymétrique dans lesquelles la vulnérabilité devient instrument de coercition.

Les approches constructivistes ont, pour leur part, souligné la dimension idéationnelle de l'autonomie stratégique. Alexander Wendt (1999 : 246) a montré que les identités et les intérêts des États sont socialement construits : l'autonomie stratégique n'est donc pas seulement une question de capacités matérielles mais aussi d'identité, de reconnaissance et de légitimité. Un État dont les élites ont intériorisé une identité de dépendance – ce que Bertrand Badie (2000 : 88) appelle la « diplomatie de la connivence » - ne sera pas incité à poursuivre l'autonomie stratégique même s'il en possède partiellement les moyens matériels.

Toutefois, ces théorisations, aussi riches soient-elles, partagent un angle mort commun : elles sont pensées depuis et pour des États consolidés, disposant d'une souveraineté effective tant interne qu'externe. La question qui se pose à un État africain n'est pas seulement celle de l'autonomie vis-à-vis de partenaires extérieurs, mais celle,

plus fondamentale, de la construction même de la capacité étatique en matière de défense. Comme l'a formulé avec justesse Mohammed Ayoob (1995 : 28), les États du « Tiers-Monde » sont confrontés à un « dilemme de sécurité interne » que les théories dominantes, focalisées sur le dilemme de sécurité interétatique, sont mal outillées pour saisir. L'autonomie stratégique, pour nombre d'États africains, ne peut se penser indépendamment du processus inachevé de state-building.

En outre, les théorisations atlantistes présupposent un système international dans lequel les États sont les acteurs principaux et les organisations internationales des instruments de coopération volontaire. Or, le contexte africain est marqué par la présence d'acteurs non étatiques armés qui contestent le monopole de la violence légitime, par des organisations régionales dont le mandat de sécurité excède celui de simples forums de coordination, et par des interventions extérieures qui reconfigurent en permanence les équilibres locaux. L'autonomie stratégique africaine doit donc intégrer la complexité d'un environnement sécuritaire dans lequel l'État n'est qu'un acteur parmi d'autres – même s'il demeure l'acteur central et légitime de la politique de défense.

2. L'Afrique face au concept : obstacles à la transposition

Si la généalogie du concept révèle son enracinement dans un terreau géopolitique spécifiquement euro-atlantique, il convient à présent d'examiner les obstacles structurels qui s'opposent à sa transposition mécanique au contexte africain. Ces obstacles ne sont pas conjoncturels ; ils relèvent de configurations historiques profondes et de structures politico-économiques que plusieurs décennies d'indépendance n'ont pas fondamentalement altérées. Trois dimensions méritent une attention particulière : l'héritage de l'extraversion stratégique, la fragmentation étatique et les limites du régionalisme sécuritaire.

2.1. L'héritage de l'extraversion stratégique

Le concept d'extraversion, théorisé par Jean-François Bayart (1999 : 100) dans le champ de la sociologie politique de l'Afrique, désigne la stratégie par laquelle les élites africaines mobilisent les ressources issues de leur environnement international pour se maintenir au pouvoir et gérer leurs rapports de domination interne. Transposée au domaine stratégique, l'extraversion désigne la dépendance structurelle des appareils de défense africains à l'égard de partenaires extérieurs – pour l'équipement, la formation, le financement et parfois la doctrine même.

Cette extraversion stratégique a des racines coloniales profondes. Les armées africaines contemporaines sont, pour la plupart, les héritières directes des forces coloniales : elles ont d'abord été conçues pour les intérêts de la puissance coloniale – maintien de l'ordre, levée de troupes supplétives pour les guerres européennes, protection des intérêts économiques métropolitains (Echenberg, 1991 : 143). L'indépendance politique n'a pas rompu ce lien structurel. Les accords de défense signés au lendemain des indépendances ont perpétué une relation de dépendance fonctionnelle qui constitue le négatif exact de l'autonomie stratégique.

Les accords de défense entre la France et ses anciennes colonies, analysés avec minutie par Robin Luckham (1982 : 56) puis par Boubacar N'Diaye (2009 : 78), illustrent cette perpétuation. Ils prévoyaient le stationnement de troupes françaises, des facilités d'intervention rapide, un approvisionnement préférentiel en armement français et, de manière plus diffuse, une imprégnation doctrinale qui alignait les conceptions stratégiques des armées africaines sur celles de l'ancienne métropole. La « base de défense » que la France a maintenue à Djibouti, au Sénégal, au Gabon et en Côte d'Ivoire pendant des décennies symbolisait cette relation : la sécurité des États africains était garantie de l'extérieur, dispensant les élites dirigeantes de l'effort de construction d'une capacité de défense autonome.

L'extraversion stratégique ne se réduit cependant pas à la seule relation franco-africaine. Elle caractérise plus largement le rapport des États africains au marché mondial de l'armement. Selon les données du Stockholm International Peace Research Institute (SIPRI, 2023), l'Afrique subsaharienne importe la quasi-totalité de ses équipements militaires majeurs, avec une dépendance historiquement concentrée sur un nombre restreint de fournisseurs – la Russie, la Chine, la France, les États-Unis et, plus récemment, la Turquie et les Émirats arabes unis. Cette dépendance à l'importation est le symptôme d'une absence quasi-totale de base industrielle de défense endogène : hormis l'Afrique du Sud, aucun État africain du sud du Sahara ne dispose d'une industrie d'armement capable de couvrir ne serait-ce qu'une fraction significative de ses besoins en équipements majeurs.

La dimension doctrinale de l'extraversion est peut-être la plus insidieuse. Les académies militaires africaines reproduisent, pour l'essentiel, des curricula hérités des traditions formatrices étrangères – école française de guerre, modèle britannique de Sandhurst, programmes américains de l'AFRICOM. Comme le souligne Adekeye Adebajo (2010 : 65), cette « dépendance cognitive » empêche l'émergence d'une pensée stratégique proprement africaine, ancrée dans les réalités du continent. L'autonomie stratégique, avant d'être un projet capacitaire, est un projet intellectuel : elle suppose la capacité à penser par soi-même les menaces, les intérêts et les moyens, sans calquer mécaniquement les schémas analytiques venus d'ailleurs.

L'extraversion est enfin renforcée par les mécanismes de conditionnalité qui lient l'aide militaire et sécuritaire à des agendas définis par les bailleurs. Les programmes de « réforme du secteur de la sécurité » (RSS), promus par les institutions occidentales depuis les années 2000, sont certes porteurs d'objectifs louables – professionnalisation, respect des droits humains, contrôle démocratique des forces armées – mais ils véhiculent aussi une conception normative de la sécurité qui laisse peu de place à l'autonomie conceptuelle des bénéficiaires (Sedra, 2010 : 34). La RSS, dans sa version la plus technocratique, peut devenir un instrument supplémentaire d'extraversion : elle prescrit non seulement les fins de la politique de défense mais aussi ses moyens et ses modalités organisationnelles.

2.2. Fragmentation étatique et régionalisme sécuritaire

Le deuxième obstacle structurel à la transposition du concept d'autonomie stratégique en Afrique tient à la nature même de l'État postcolonial et aux configurations régionales de sécurité qui en découlent. L'autonomie stratégique, dans sa conception européenne,

présuppose un État consolidé, jouissant du monopole de la violence légitime sur l'ensemble de son territoire, disposant d'une administration fiscale efficace et capable de mobiliser durablement des ressources pour la défense. Or, nombre d'États africains ne répondent que partiellement, voire marginalement, à ces critères.

La notion de « quasi-État » développée par Robert Jackson (1990 : 21) rend compte de cette réalité : des entités jouissant de la souveraineté juridique internationale (reconnaissance, siège aux Nations unies) sans disposer de la souveraineté empirique correspondante – c'est-à-dire la capacité effective à gouverner leur territoire et à assurer la sécurité de leurs populations. La fragmentation de l'autorité étatique, exacerbée dans les situations de conflit ou de post-conflit, rend problématique toute stratégie d'autonomie qui présuppose la cohésion de l'acteur étatique. Comment parler d'autonomie stratégique pour un État qui ne contrôle pas l'intégralité de son territoire ?

Cette fragmentation ne se réduit pas aux seuls États en conflit ouvert. Elle affecte, de manière plus diffuse, la plupart des États africains sous la forme de ce que Joel Migdal (1988 : 33) a décrit comme le paradoxe des « États forts, sociétés fortes » : des États dont la capacité d'extraction et de pénétration sociale est limitée par la vitalité de pouvoirs locaux, de réseaux informels et de logiques identitaires qui concurrencent l'autorité centrale. Dans le domaine de la sécurité, cette fragmentation se manifeste par la prolifération de groupes armés non étatiques, de milices communautaires et de sociétés privées de sécurité qui occupent les espaces délaissés par les forces armées régulières.

Face à cette fragmentation, les organisations régionales africaines ont entrepris de construire des architectures de sécurité collective censées pallier les insuffisances des États individuels. L'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA), adoptée par l'Union africaine en 2002, avec sa Force africaine en attente (FAA), son Système continental d'alerte précoce et son Conseil de paix et de sécurité, constitue l'effort le plus ambitieux de régionalisation de la sécurité (Union africaine, 2002 : 12). Au niveau sous-régional, la Force en attente de la CEDEAO (FAC), la Capacité régionale de l'Afrique de l'Est (EASF) et la Force multinationale mixte du Bassin du lac Tchad illustrent la même dynamique de mutualisation.

Cependant, le bilan de ces mécanismes demeure mitigé. Comme l'a démontré Adekeye Adebajo (2010 : 134), le régionalisme sécuritaire africain est confronté à des défis structurels considérables : insuffisance des financements (l'UA dépend à plus de 60 % de financements extérieurs pour ses opérations de paix), déficits capacitaires des forces en attente, rivalités hégémoniques entre puissances régionales (Nigeria en Afrique de l'Ouest, Afrique du Sud en Afrique australe, Éthiopie en Afrique de l'Est), et tensions entre le principe de souveraineté et celui de responsabilité de protéger. Le régionalisme sécuritaire africain, dans son état actuel, ne constitue donc pas un substitut à l'autonomie stratégique nationale ; il est un complément nécessaire mais insuffisant, lui-même tributaire de la capacité des États membres à y contribuer de manière substantielle.

Un paradoxe mérite ici d'être souligné : le régionalisme sécuritaire, pensé comme instrument de l'autonomie collective africaine, peut devenir un vecteur supplémentaire d'extraversion lorsque son financement et sa logistique dépendent massivement de partenaires extérieurs. Les opérations de l'AMISOM en Somalie, financées pour l'essentiel par l'Union européenne et les Nations unies, ou le soutien logistique américain et français aux forces du G5 Sahel, illustrent cette tension : les forces africaines sont déployées, mais

leur projection reste conditionnée par un soutien externe sans lequel elles ne peuvent ni se déployer ni se maintenir sur le théâtre. L'autonomie opérationnelle – première dimension de l'autonomie stratégique – fait structurellement défaut.

Enfin, la fragmentation étatique a un corollaire budgétaire direct. Les États africains consacrent en moyenne 1,5 % de leur PIB aux dépenses militaires (SIPRI, 2023), un ratio significativement inférieur à celui des États européens de l'OTAN qui peinent eux-mêmes à atteindre l'objectif de 2 %. Mais au-delà du ratio, c'est la valeur absolue des budgets qui pose problème : les dépenses militaires cumulées de l'ensemble de l'Afrique subsaharienne (hors Afrique du Sud) sont inférieures à celles d'un seul pays européen de taille moyenne. Cette asymétrie de ressources constitue un obstacle structurel de premier ordre à toute ambition d'autonomie stratégique individuelle, et renforce l'argument en faveur de la mutualisation régionale – à condition que celle-ci soit financée de manière endogène.

3. Vers une appropriation africaine de l'autonomie stratégique

Les obstacles identifiés dans la section précédente ne doivent pas conduire à une posture de résignation. Ils dessinent au contraire, en creux, les contours d'une appropriation spécifiquement africaine du concept d'autonomie stratégique – une appropriation qui ne serait pas la reproduction mimétique du modèle européen mais sa réinvention à la lumière des contraintes et des ressources propres au continent. Nous proposons ainsi les éléments d'une telle reconceptualisation, sur la base d'un triple mouvement : repenser les fondements (souveraineté, capacité, légitimité), puis identifier les jalons concrets d'une doctrine africaine opérationnelle.

3.1. Repenser les fondements : souveraineté, capacité, légitimité

La première opération intellectuelle nécessaire consiste à redéfinir le concept d'autonomie stratégique à partir de ses conditions de possibilité dans le contexte africain. Si l'on reprend la grille analytique quadridimensionnelle (opérationnelle, industrielle, décisionnelle, capacitaire) en la soumettant à l'épreuve du réel africain, il apparaît que les quatre dimensions ne sont pas également prioritaires ni également accessibles. Une hiérarchisation s'impose, qui place au sommet l'autonomie décisionnelle comme fondement de toutes les autres.

L'autonomie décisionnelle – la capacité à définir souverainement ses intérêts de sécurité, à identifier ses menaces et à choisir ses réponses – est en effet la dimension la plus immédiatement accessible et la plus fondamentale. Elle ne requiert pas nécessairement des investissements capacitaires massifs ; elle requiert en revanche une volonté politique, une expertise analytique et une indépendance intellectuelle vis-à-vis des cadres d'interprétation imposés de l'extérieur. Trop de politiques de défense africaines sont élaborées en réaction à des agendas sécuritaires définis par des acteurs extérieurs – « guerre contre le terrorisme », « lutte contre la piraterie », « stabilisation » – sans que les États africains ne se demandent préalablement si ces catégories correspondent à leur propre hiérarchie des menaces.

L'autonomie décisionnelle suppose la construction d'un appareil de renseignement stratégique et d'analyse propre, capable de produire une lecture endogène de l'environnement sécuritaire. L'absence ou la faiblesse des services de renseignement civils dans la plupart des États africains – par opposition aux services de sécurité intérieure, souvent hypertrophiés – constitue un handicap majeur. Un État qui dépend des évaluations de menace produites par les services de ses partenaires étrangers ne dispose, par définition, que d'une autonomie décisionnelle tronquée. La construction de capacités nationales d'analyse stratégique – think tanks de défense, centres de recherche sur la sécurité, filières universitaires d'études stratégiques – constitue donc un investissement prioritaire dont le rendement excède largement son coût.

Le deuxième pilier d'une autonomie stratégique africaine réside dans la capacité industrielle et technologique. Sans base industrielle de défense (BID), un État est condamné à l'importation de la totalité de ses équipements, ce qui le place dans une situation de dépendance structurelle vis-à-vis de ses fournisseurs – dépendance qui peut devenir une vulnérabilité critique en cas de retournement d'alliance ou de sanctions. L'expérience de l'embargo sur les armes imposé à certains États africains a montré concrètement les limites d'une défense entièrement fondée sur l'importation.

Toutefois, la construction d'une BITD en Afrique ne peut suivre le modèle autarcique des puissances industrielles du XXe siècle. Aucun État africain – pas même le Nigeria ou l'Afrique du Sud – ne dispose isolément des ressources humaines, financières et technologiques nécessaires pour couvrir l'ensemble du spectre des besoins militaires. L'autonomie industrielle africaine sera nécessairement une autonomie mutualisée, construite à l'échelle régionale ou continentale. Le modèle de l'AMIDS (African Military Industrial Development Strategy), proposé par l'Union africaine en 2018, esquisse cette voie en préconisant une spécialisation régionale et des chaînes de valeur continentales dans le domaine de la défense (Union africaine, 2018 : 8). Le Nigeria pourrait se spécialiser dans les véhicules blindés et la construction navale, l'Afrique du Sud dans l'aéronautique et l'électronique de défense, l'Éthiopie dans les drones et la maintenance aéronautique, le Sénégal dans la cybersécurité.

Le troisième pilier – et c'est ici que la conceptualisation africaine se distingue le plus nettement du modèle européen – est celui de la légitimité. L'autonomie stratégique, en Afrique, ne peut se penser indépendamment de la relation entre les forces armées et les populations. Des armées qui terrorisent leurs propres citoyens, qui sont perçues comme des instruments d'oppression ethnique ou clanique, ou dont la corruption disqualifie toute prétention professionnelle, ne sauraient être les vecteurs d'une autonomie stratégique légitime. Clausewitz (1832/1955 : 67) avait déjà identifié la « trinité » armée-gouvernement-peuple comme le fondement de toute politique de guerre efficace ; en contexte africain, cette trinité est fréquemment dysfonctionnelle.

La légitimité populaire de l'appareil de défense suppose plusieurs conditions : un recrutement national et non ethniquement biaisé, une discipline interne effective, le respect des droits des populations, la transparence dans l'utilisation des ressources et, in fine, une efficacité démontrable face aux menaces réelles. Les armées qui ont gagné en légitimité populaire l'ont fait en répondant à ces critères. La légitimité n'est pas un luxe ni un objectif secondaire par rapport aux capacités matérielles : elle est la condition de la mobilisation durable des sociétés au service de l'effort de défense, et donc un prérequis de l'autonomie stratégique (Ouédraogo, 2014 : 55).

3.2. Les jalons d'une doctrine africaine d'autonomie stratégique

Au-delà des fondements conceptuels, il convient d'identifier les jalons concrets par lesquels une doctrine africaine d'autonomie stratégique pourrait se matérialiser. Ces jalons ne constituent pas un programme normatif universel – les trajectoires seront nécessairement différenciées selon les contextes nationaux et régionaux – mais un horizon d'intelligibilité commun, un ensemble de principes directeurs susceptibles d'orienter les politiques de défense africaines vers une plus grande autonomie.

Le premier jalon est celui de l'endogénéisation du financement de la défense. L'autonomie stratégique est fondamentalement incompatible avec un appareil de défense dont le fonctionnement dépend de financements extérieurs – qu'il s'agisse d'aide militaire bilatérale, de fonds onusiens pour les opérations de paix, ou de contributions de l'Union européenne aux budgets sécuritaires. L'Agenda 2063 de l'Union africaine reconnaît cette exigence en posant le principe d'un autofinancement des opérations de paix africaines à hauteur de 75 % d'ici 2030 (Union africaine, 2015 : 18).

Le deuxième jalon concerne la construction de capacités de formation et de doctrine endogènes. L'autonomie intellectuelle passe par la capacité à former ses propres cadres militaires et civils de la défense sans dépendance exclusive à l'égard des académies étrangères. Des institutions comme le Collège de défense du Nigeria (National Defence College, Abuja), l'École supérieure de guerre de Yaoundé, ou l'Institut de paix et de sécurité de l'UA à Addis-Abeba représentent des acquis importants. Mais au-delà de la formation initiale et continue, c'est la production doctrinale qui constitue l'enjeu décisif. Une armée qui applique une doctrine étrangère sans adaptation critique est une armée hétéronome, quel que soit son niveau d'équipement. La production de doctrines de contre-insurrection, de lutte anti-terroriste ou de maintien de la paix adaptées aux contextes africains constitue un impératif d'autonomisation.

Le troisième jalon est celui de la diversification des partenariats. L'autonomie stratégique, comme l'a montré la tradition libérale institutionnaliste, ne signifie pas l'autarcie mais la maîtrise de ses interdépendances. Pour un État africain, la diversification des partenaires de défense constitue un vecteur d'autonomisation pragmatique. L'entrée en scène de la Chine, de la Russie, de la Turquie, des Émirats arabes unis et de l'Inde sur le marché sécuritaire africain, si elle comporte ses propres risques, offre objectivement aux États africains des marges de négociation dont ils ne disposaient pas dans une configuration monopolistique.

Le quatrième jalon concerne la maîtrise des nouvelles technologies stratégiques. La révolution numérique, l'intelligence artificielle, les drones, la guerre informationnelle et la cybersécurité redéfinissent en profondeur les paramètres de la puissance militaire. Pour l'Afrique, ces technologies représentent à la fois un défi et une opportunité. Un défi, car le retard technologique accumulé dans les domaines conventionnels pourrait se creuser davantage dans les domaines de pointe. Une opportunité, car ces technologies permettent des sauts capacitaires qui n'exigent pas nécessairement les mêmes investissements massifs que l'acquisition de capacités conventionnelles lourdes. Une politique volontariste d'acquisition et de développement de drones pourrait notamment modifier significativement l'équation sécuritaire sans investissements prohibitifs.

L'ensemble de ces jalons dessine les contours d'une autonomie stratégique africaine qui ne serait ni le décalque du modèle européen, ni un concept utopique déconnecté des réalités, mais un horizon régulateur articulé autour d'objectifs concrets et progressifs. Cette autonomie ne sera pas absolue – elle ne l'est nulle part, pas même pour les grandes puissances – mais elle sera suffisante pour permettre aux États africains de passer d'une posture de « preneurs de sécurité » à celle d'« architectes de leur propre sécurité, selon la distinction proposée par Thierry Tardy (2018 : 9) dans un autre contexte.

Conclusion

Au terme de ce parcours, il apparaît que le concept d'autonomie stratégique, né dans le contexte spécifique de la relation euro-atlantique et théorisé à partir de l'expérience d'États consolidés et industrialisés, ne peut être transposé mécaniquement au contexte africain sans subir une transformation profonde de ses conditions de sens et de possibilité. Les obstacles à cette transposition – extraversion structurelle, fragmentation étatique, déficits capacitaires et budgétaires, dépendance cognitive – ne sont pas de simples « retards » appelés à se résorber par un processus linéaire de rattrapage. Ils constituent des configurations historiques enracinées qui appellent non pas une adaptation marginale du concept européen, mais sa réinvention à partir de prémisses différentes.

Cette réinvention, dont nous avons esquissé les fondements et les jalons, repose sur trois piliers interdépendants. L'autonomie décisionnelle d'abord, comme capacité à penser par soi-même ses menaces, ses intérêts et ses réponses – ce qui suppose un investissement résolu dans les capacités d'analyse stratégique et la production doctrinale endogène. L'autonomie capacitaire ensuite, nécessairement mutualisée à l'échelle régionale ou continentale, articulant une base industrielle de défense embryonnaire à des stratégies de diversification des partenariats et de maîtrise des nouvelles technologies. La légitimité enfin, comme condition de la mobilisation durable des sociétés africaines au service de l'effort de défense – une dimension que le modèle européen, l'assumant comme acquise, n'a pas besoin de théoriser mais qui, en contexte africain, constitue un enjeu de premier ordre.

L'autonomie stratégique africaine ne sera ni absolue ni immédiate. Elle se construira par paliers successifs, à travers des trajectoires nationales différenciées mais convergentes, dans un environnement international qui demeurera contraint. Mais elle constitue, à nos yeux, l'horizon nécessaire de toute politique de défense africaine qui se voudrait émancipatrice sans verser dans l'utopisme. Comme le rappelait Carl von Clausewitz (1832/1955 : 130), la guerre – et par extension la défense – est « la continuation de la politique par d'autres moyens » : l'autonomie stratégique est en ce sens la traduction, dans le domaine de la défense, de l'aspiration plus générale des peuples africains à la maîtrise de leur destin collectif.

Il appartient aux universitaires, aux praticiens et aux décideurs africains de poursuivre ce chantier intellectuel et politique, en refusant tout autant la posture victimaire qui externalise la responsabilité que le mimétisme conceptuel qui emprunte sans adapter. L'africanité de l'autonomie stratégique ne réside pas dans un exceptionnalisme de principe mais dans l'exigence de pertinence contextuelle et d'opérationnalité. C'est à cette

condition que le concept pourra devenir un instrument effectif de politique publique, et non un simple objet de discours académique.

Bibliographie

- Adebajo, Adekeye. 2010. *The Curse of Berlin: Africa After the Cold War*. Londres : Hurst & Company.
- Aron, Raymond. 1962. *Paix et guerre entre les nations*. Paris : Calmann-Lévy.
- Ayoob, Mohammed. 1995. *The Third World Security Predicament: State Making, Regional Conflict, and the International System*. Boulder : Lynne Rienner.
- Badie, Bertrand. 2000. *Un monde sans souveraineté : Les États entre ruse et responsabilité*. Paris : Fayard.
- Bayart, Jean-François. 1999. « L'Afrique dans le monde : une histoire d'extraversion ». *Critique internationale*. Vol. 5, n° 1. p. 97-120.
- Buzan, Barry et Ole Wæver. 2003. *Regions and Powers: The Structure of International Security*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Cerny, Philip. 1980. *The Politics of Grandeur: Ideological Aspects of de Gaulle's Foreign Policy*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Chakrabarty, Dipesh. 2000. *Provincializing Europe: Postcolonial Thought and Historical Difference*. Princeton : Princeton University Press.
- Clausewitz, Carl von. 1832/1955. *De la guerre*. Traduction D. Naville. Paris : Éditions de Minuit.
- Echenberg, Myron. 1991. *Colonial Conscripts: The Tirailleurs Sénégalais in French West Africa, 1857-1960*. Portsmouth : Heinemann.
- Hountondji, Paulin. 1997. *Endogenous Knowledge: Research Trails*. Dakar : CODESRIA.
- Jackson, Robert. 1990. *Quasi-States: Sovereignty, International Relations and the Third World*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Keohane, Robert. 1984. *After Hegemony: Cooperation and Discord in the World Political Economy*. Princeton : Princeton University Press.
- Melly, Paul et Vincent Darracq. 2013. « A New Way to Engage? French Policy in Africa from Sarkozy to Hollande ». Chatham House Report. Londres : Chatham House.
- Migdal, Joel. 1988. *Strong Societies and Weak States: State-Society Relations and State Capabilities in the Third World*. Princeton : Princeton University Press.
- Bastien, Irondelle. 2011. *La Réforme des armées en France. Sociologie de la décision*. Paris : Presses de Sciences Po.
- N'Diaye, Boubacar. 2009. « Francophone Africa and Security Sector Transformation: Plus ça change... ». *dans* Born, Hans et Albrecht Schnabel (dir.). *Security Sector Reform in Challenging Environments*. Genève : DCAF. p. 75-104.
- Ouédraogo, Emile. 2014. *Advancing Military Professionalism in Africa*. Washington : National Defense University Press.
- Sedra, Mark. 2010. *The Future of Security Sector Reform*. Waterloo : Centre for International Governance Innovation.
- Service européen pour l'action extérieure. 2016. *Shared Vision, Common Action: A Stronger Europe. A Global Strategy for the European Union's Foreign and Security Policy*. Bruxelles : SEAE.
- SIPRI. 2023. *SIPRI Yearbook 2023: Armaments, Disarmament and International Security*. Oxford : Oxford University Press.
- Tardy, Thierry et Lindstrom, Gustav. 2019. *The UE and NATO*. Paris: European Union Institute for Security Studies.
- Union africaine. 2002. *Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine*. Durban : Union africaine.
- Union africaine. 2015. *Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons*. Addis-Abeba : Commission de l'Union africaine.
- Waltz, Kenneth. 1979. *Theory of International Politics*. New York : McGraw-Hill.
- Wendt, Alexander. 1999. *Social Theory of International Politics*. Cambridge : Cambridge University Press.

La recherche sur la défense en Afrique :

épistémologie d'un champ à construire

Protais, Mbala Ndi
*Lieutenant/Docteur, PhD en
Relations internationales
Université Rennes 2*

Résumé.

Cet essai interroge les conditions de possibilité d'un champ scientifique dédié à la recherche sur la défense en Afrique. En examinant la légitimité épistémologique de cet objet, les obstacles qui entravent sa constitution et les apports concrets que la recherche académique peut offrir aux politiques de défense, l'article pose les jalons d'un programme scientifique structuré. Il plaide pour la création d'espaces institutionnels – revues, colloques, chaires – capables de faire émerger une communauté épistémique africaine souveraine sur les questions stratégiques et militaires.

Abstract.

This essay examines the conditions under which a scientific field dedicated to defence research in Africa might emerge. By assessing the epistemological legitimacy of defence as a scholarly object, the obstacles impeding its constitution and the concrete contributions that rigorous research can make to defence policies, this article outlines the foundations of a structured scientific programme. It advocates for creating institutional spaces – journals, conferences, dedicated chairs – capable of nurturing a sovereign African epistemic community on strategic and military affairs.

Mots clés.

études stratégiques ; défense ;
épistémologie ; Afrique ; recherche
académique

Keywords.

strategic studies; defence;
epistemology; Africa; academic
research

Note bibliographique :

Protais, Mbala Ndi est Docteur, PhD en Relations internationales. Spécialiste des politiques de défense et de la transformation des organisations militaires africaines.

Les questions de défense et de sécurité occupent une place centrale dans la vie politique du continent africain – des guerres civiles aux insurrections djihadistes, des coups d'État aux opérations de maintien de la paix, des budgets militaires aux réformes du secteur de la sécurité. Et pourtant, ces questions ne disposent pas, en Afrique francophone, d'un espace scientifique structuré qui leur soit consacré. La défense africaine est un objet politique majeur, mais elle reste un objet scientifique orphelin.

Ce paradoxe n'est pas anodin. Il signifie que les décisions les plus lourdes de conséquences – celles qui engagent la vie des soldats et des civils, qui mobilisent des ressources considérables, qui façonnent les rapports entre l'État et la société – sont prises dans un relatif désert analytique scientifique. Non pas que la réflexion soit absente : elle existe, dispersée dans les travaux de quelques chercheurs pionniers, dans les rapports d'organisations internationales, dans les analyses de think tanks souvent extérieurs au continent. Mais elle ne forme pas un champ, au sens sociologique du terme – c'est-à-dire un espace structuré de production, de validation et de circulation du savoir, avec ses institutions, ses normes, ses débats internes (Bourdieu, 1976 : 89).

Les traditions académiques du Nord – les War Studies britanniques ou les Security Studies américaines – montrent pourtant que l'enjeu scientifique de ce domaine est réel, qu'il est indispensable de développer en contextes africains..

1. La défense comme objet scientifique : légitimité et nécessité

1.1. Un objet politique qui appelle un traitement savant

Toute société organisée produit de la défense – c'est-à-dire un ensemble d'institutions, de pratiques, de doctrines et de représentations destinées à assurer sa survie face aux menaces extérieures et intérieures. En cela, la défense est un fait social total, pour reprendre la catégorie maussienne : elle engage simultanément des dimensions politiques, économiques, technologiques, juridiques et culturelles. Réduire son étude à la seule dimension opérationnelle – ce que font les armées sur le terrain – reviendrait à amputer l'objet de l'essentiel de sa substance.

La guerre comme la paix sont des constructions politiques qui appellent une analyse rationnelle (Aron, 1962 : 18-22). Les études stratégiques, telles qu'elles se sont constituées au XXe siècle, reposent précisément sur ce postulat : la violence organisée, la dissuasion, la coercition, les alliances militaires sont des objets qui se prêtent à l'analyse rigoureuse, à la conceptualisation, à la comparaison historique. Et comme le suggère Lucien Poirier toute communauté politique qui renonce à penser sa propre stratégie se condamne à subir celle des autres (Poirier, 1987 : 34). Cette affirmation est d'autant plus pertinente en contexte africain contemporain, où les architectures de sécurité sont encore largement pensées de l'extérieur – par les anciennes puissances coloniales, par les organisations internationales, par les bureaux d'études étrangers.

1.2. Au-delà de la consultance et du journalisme

La défense africaine fait l'objet d'une abondante production textuelle. Rapports d'ONG, notes de think tanks, articles de presse spécialisée – les écrits ne manquent pas. Mais cette production obéit à des logiques qui ne sont pas celles de la science : elle est soumise

à des temporalités courtes, rarement soumise à l'évaluation par les pairs, et structurellement dépendante des agendas de ses commanditaires.

Or, la recherche académique se distingue de l'expertise par sa visée : elle ne cherche pas d'abord à résoudre un problème pratique, mais à comprendre un phénomène dans sa complexité, à en dégager les logiques profondes, à le situer dans une perspective historique et comparative (Coutau-Bégarie, 1999 : 45-48). Cette distinction n'implique aucun mépris pour l'expertise opérationnelle – elle en est au contraire la condition de possibilité. Une bonne expertise suppose une assise théorique solide ; et cette assise, seule la recherche académique peut la fournir durablement.

Il en va de même du traitement journalistique. Le journalisme de défense remplit une fonction démocratique essentielle – l'information du citoyen – mais il ne peut se substituer à l'analyse scientifique. Là où le journaliste rend compte de l'événement, le chercheur interroge les structures. Là où le premier décrit une mutinerie, le second s'interroge sur les conditions sociales, institutionnelles et doctrinales qui rendent les mutineries possibles ou impossibles dans tel ou tel contexte. La complémentarité est évidente ; la confusion des genres, dommageable.

1.3. La spécificité africaine comme exigence théorique

Plaider pour un champ scientifique africain de la défense, ce n'est pas plaider pour un particularisme. C'est reconnaître que les contextes stratégiques africains présentent des configurations singulières qui ne se laissent pas entièrement saisir par les cadres théoriques élaborés ailleurs. La faiblesse relative des appareils étatiques, la porosité des frontières héritées de la colonisation, l'imbrication des conflits internes et des dynamiques régionales, le rôle des armées dans la construction des États postcoloniaux – autant de réalités qui appellent des conceptualisations propres.

2. Les obstacles à la constitution d'un champ

2.1. La forteresse documentaire : le problème de l'accès aux sources

Toute science repose sur un matériau empirique. En matière de défense, ce matériau est par nature difficile d'accès. Les archives militaires sont classifiées ; les documents doctrinaux sont confidentiels ; les budgets de défense sont souvent fermés ; les témoignages des acteurs sont rares et contrôlés. Cette difficulté n'est pas propre à l'Afrique – elle existe partout où il y a des armées et des secrets d'État. Mais elle y revêt une intensité particulière.

Dans de nombreux pays africains francophones, il n'existe pas de politique archivistique militaire systématique. Les documents sont dispersés, parfois détruits lors des changements de rôle. Quand ils existent, leur déclassification obéit à des règles incertaines ou inexistantes. Le chercheur qui souhaite travailler sur l'histoire militaire d'un pays se heurte à un mur.

2.2. Le désert financier : une recherche sans moyens

La recherche en sciences sociales souffre, dans la plupart des pays africains, d'un sous-financement. Mais la recherche sur la défense cumule les handicaps : elle ne bénéficie ni des financements militaires (les budgets de R&D des armées africaines étant quasi inexistants ou orientés vers l'acquisition d'équipements), ni des financements universitaires classiques (les conseils scientifiques privilégiant des thématiques perçues comme plus « civiles »), ni même des financements internationaux de la recherche (les bailleurs préférant financer des études sur la « paix » et le « développement » plutôt que sur la « guerre » et la « défense »).

Ce désert financier a des conséquences directes sur la production scientifique. Sans financement, pas d'enquêtes de terrain prolongées, pas d'accès aux bases de données internationales, pas de participation aux colloques spécialisés, pas de publication dans des revues à comité de lecture. Le cercle est vicieux : l'absence de production légitime renforce la perception que le domaine n'est pas « académiquement viable », ce qui décourage les financements, ce qui réduit encore la production.

2.3. L'absence d'une tradition disciplinaire

Dans le monde anglophone, les études stratégiques se sont constituées en discipline académique à part entière au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Des départements universitaires dédiés ont été créés ; des revues spécialisées ont été fondées ; des cursus de formation ont été mis en place ; des communautés épistémiques se sont structurées autour de débats théoriques identifiés (réalisme vs. libéralisme, études stratégiques vs. études critiques de sécurité). Ces débats internes ont été constitutifs du champ, en obligeant les chercheurs à expliciter leurs présupposés ontologiques et épistémologiques (Booth, 1997 : 106-108).

Rien de tel ne s'est produit dans l'espace francophone africain. Les universités de la région ne disposent pas de départements d'études stratégiques. La science politique, quand elle aborde les questions militaires, le fait de manière incidente – dans le cadre d'études sur les transitions politiques, les relations civilo-militaires ou les conflits armés – sans que cela constitue un sous-champ identifié avec ses propres cadres théoriques et méthodologiques.

3. Ce que la recherche peut apporter à la défense africaine

3.1. Éclairer les politiques publiques par l'analyse

Le premier apport de la recherche académique est d'ordre cognitif : elle permet de comprendre ce qui, sans elle, reste opaque. Les politiques de défense – choix d'équipement, déploiement des forces, coopérations militaires, doctrines d'emploi – obéissent à des logiques complexes qui ne se donnent pas immédiatement à voir. Seule une analyse patiente, fondée sur des données fiables et des cadres théoriques explicites, peut démêler l'écheveau des causalités à l'œuvre.

L'analyse des dispositifs de coopération militaire gagne en profondeur quand elle est conduite avec la rigueur des sciences sociales – c'est-à-dire en croisant les sources, en historicisant les pratiques, en comparant les configurations institutionnelles (Bagayoko, 2003 : 48-52). Ce type de travail ne peut être produit ni par les états-majors (trop engagés dans l'action pour prendre la distance nécessaire), ni par les médias (trop soumis à l'urgence pour s'inscrire dans la durée), ni par les cabinets de conseil (trop dépendants de leurs commanditaires pour exercer une pleine liberté critique).

La recherche académique, parce qu'elle obéit à ses propres critères de validité – la cohérence logique, la robustesse empirique, l'évaluation par les pairs – peut produire un savoir à la fois indépendant et rigoureux, susceptible d'éclairer les décisions sans être inféodé à ceux qui les prennent. C'est cette position tierce, entre le pouvoir et l'opinion, qui fait la valeur irremplaçable de la contribution scientifique au débat sur la défense.

3.2. Former les élites militaires par la pensée critique

La formation des officiers est un enjeu stratégique de premier ordre. Des armées qui pensent sont des armées plus efficaces – et des armées plus compatibles avec l'ordre démocratique. Or la formation intellectuelle des élites militaires africaines repose encore largement sur des modèles hérités de l'époque coloniale ou sur des cursus dispensés à l'étranger – à l'École de guerre de Paris, au Royal College of Defence Studies de Londres, ou dans les académies militaires américaines.

Sans nier la valeur de ces formations, il faut constater qu'elles ne sont pas conçues pour penser les réalités stratégiques africaines à partir de l'Afrique. La recherche académique africaine sur la défense pourrait nourrir des cursus de formation militaire supérieure ancrés dans les contextes locaux – des cours sur l'histoire des conflits ouest-africains, des séminaires sur les doctrines de contre-insurrection en milieu sahélien, des travaux dirigés sur le droit des conflits armés appliqué aux situations africaines. L'ambition n'est pas de fermer les officiers africains aux apports extérieurs, mais de leur offrir un socle intellectuel propre à partir duquel ils peuvent dialoguer d'égal à égal avec leurs homologues étrangers.

4. Conditions d'émergence : propositions pour un champ structuré

4.1. Créer des espaces de publication spécialisés

Un champ scientifique n'existe que s'il dispose d'organes de publication qui lui sont propres. Les revues à comité de lecture remplissent trois fonctions essentielles : elles valident la qualité de la production (par le peer review), elles assurent la circulation des travaux (par la diffusion), et elles structurent les débats (par les appels à contributions thématiques). La création de la Revue Africaine de Stratégie & Défense s'inscrit directement dans cette logique. Elle constitue, en tant que telle, un acte fondateur – non pas au sens où elle prétendrait créer ex nihilo un champ qui n'existerait pas, mais au sens où elle offre un espace institutionnel à des travaux qui, jusqu'ici, étaient dispersés et invisibles.

Mais une revue ne suffit pas. Il faudrait idéalement un écosystème de publications – des revues généralistes et des revues spécialisées (par sous-région, par thématique), des collections d'ouvrages, etc., adossés à la recherche. L'enjeu est de créer une masse critique de production qui rende le champ visible et attractif pour les jeunes chercheurs.

4.2. Institutionnaliser les lieux de débat

Au-delà des publications, un champ scientifique a besoin de lieux de rencontre physique – des colloques, des séminaires, des ateliers – où les chercheurs confrontent leurs travaux, affinent leurs hypothèses, construisent des collaborations. Dans le domaine des études stratégiques africaines, ces lieux sont encore trop rares et trop dépendants de financements extérieurs.

Il serait souhaitable de créer des rendez-vous réguliers sur les études de défense, des ateliers thématiques, des écoles d'été organisés et financés par des institutions militaires nationales. L'objectif d'assurer agenda scientifique, adapté aux priorités de recherche propres.

4.3. Obtenir des financements souverains

La question du financement est cruciale. Tant que la recherche africaine sur la défense dépendra exclusivement de financements extérieurs – coopération bilatérale, fondations internationales, agences onusiennes –, elle risque de rester tributaire d'agendas qui ne sont pas nécessairement les siens. Cela ne signifie pas qu'il faille refuser tout financement extérieur ; mais il faut que le socle soit national ou régional.

Plusieurs pistes méritent d'être explorées : l'inscription de la recherche en défense dans les budgets des ministères de la Défense ; la création de fondations locales dédiées aux études de sécurité ; ou encore des mécanismes de cofinancement associant universités, armées et secteur privé de la défense. L'essentiel est que les chercheurs puissent travailler sans que leur indépendance intellectuelle soit compromise par la dépendance financière.

4.4. Tisser le lien entre l'université et l'armée

Le dernier levier est institutionnel : il s'agit de créer des passerelles durables entre le monde académique et le monde militaire. Plusieurs modèles existent, dont les sociétés africaines peuvent s'inspirer sans les reproduire mécaniquement :

- les chaires de défense, associant une université et un ministère de la Défense, permettant à des chercheurs civils de travailler sur des thématiques militaires avec un accès facilité aux sources et aux terrains ;
- les officiers-chercheurs, c'est-à-dire des militaires de carrière engagés dans un parcours doctoral ou post-doctoral, qui apportent à la recherche leur connaissance intime de l'institution tout en acquérant les outils méthodologiques des sciences sociales ;

- les conventions de recherche entre universités et institutions militaires (écoles de guerre, instituts de défense), définissant les conditions d'accès aux archives, les modalités de publication et les garanties d'indépendance scientifique ;
- les séminaires conjoints, réunissant régulièrement universitaires et praticiens autour de thématiques communes, dans un cadre qui ne soit ni celui de la formation descendante ni celui de la consultation prestataire, mais celui du dialogue intellectuel entre égaux.

Ces dispositifs supposent un changement de culture de part et d'autre – les militaires acceptant que la recherche critique n'est pas une menace mais une ressource ; les universitaires reconnaissant que l'expertise pratique des militaires constitue un savoir légitime. Mais les exemples internationaux montrent que cette évolution est possible quand la volonté politique existe.

Conclusion

L'ambition de cet article était modeste : poser les termes d'un problème plutôt que le résoudre. Le problème est celui-ci : l'Afrique francophone ne dispose pas encore d'un champ scientifique structuré consacré à la défense, alors même que les réalités stratégiques du continent exigent une production intellectuelle à la hauteur de leur complexité.

Construire ce champ suppose un triple effort : un effort épistémologique, pour définir les objets, les méthodes et les débats propres aux études stratégiques africaines ; un effort institutionnel, pour créer les espaces – revues, colloques, chaires, laboratoires – qui permettent à une communauté scientifique de se constituer et de se reproduire ; et un effort politique, pour convaincre les décideurs – civils et militaires – que la recherche est un investissement stratégique.

Bibliographie

- Aron, Raymond. 1962. Paix et guerre entre les nations. Paris : Calmann-Lévy.
- Bagayoko, Niagalé. 2003. « Les politiques européennes de prévention et de gestion des conflits en Afrique subsaharienne ». Les Champs de Mars, n° 14 : 45-68.
- Bayart, Jean-François. 1999. « L'Afrique dans le monde : une histoire d'extraversion ». Critique internationale, n° 5 : 97-120.
- Booth, Ken. 1997. « Security and Self: Reflections of a Fallen Realist ». Dans Krause, Keith et Michael Williams (dir.). Critical Security Studies: Concepts and Cases, 83-119. Minneapolis : University of Minnesota Press.
- Bourdieu, Pierre. 1976. « Le champ scientifique ». Actes de la recherche en sciences sociales, vol. 2, n° 2-3 : 88-104.
- Coutau-Bégarie, Hervé. 1999. Traité de stratégie. Paris : Économica.
- Hutchful, Eboe et Abdoulaye Bathily (dir.). 1998. The Military and Militarism in Africa. Dakar : CODESRIA.
- Médard, Jean-François. 1991. « L'État néopatrimonial en Afrique noire ». dans Médard, Jean-François (dir.). États d'Afrique noire : formations, mécanismes et crise, 323-353. Paris : Karthala.
- Poirier, Lucien. 1987. Les Voix de la stratégie. Généalogie de la stratégie militaire. Paris : Fayard.
- Politique africaine (éditorial). 2003. « Gouverner entre guerre et paix ». Politique africaine, n° 91 : 5-12.
- Quantin, Patrick. 2005. « La démocratie en Afrique à la recherche d'un modèle ». Pouvoirs, n° 129 : 65-76.
- Tshiyembe, Mwayila. 2003. Géopolitique de paix en Afrique médiane. Paris : L'Harmattan.

Les mutations de la conflictualité en Afrique :

enjeux stratégiques pour les États du continent

Protais, Mbala Ndi
*Lieutenant/Docteur, PhD en
Relations internationales
Université Rennes 2*

Résumé.

Les conflits armés en Afrique ont connu des mutations profondes depuis la fin de la Guerre froide. Le passage des guerres interétatiques à des formes asymétriques, hybrides et transnationales pose des enjeux stratégiques majeurs aux États du continent. Cet article analyse ces enjeux – doctrinaux, capacitaires, de gouvernance sécuritaire, territoriaux et de coopération – afin de déterminer le degré d'adaptation des appareils de défense africains aux nouvelles formes de la guerre.

Abstract.

Armed conflicts in Africa have undergone profound transformations since the end of the Cold War. The shift from interstate wars to asymmetric, hybrid, and transnational forms of violence poses major strategic challenges to African states. This article examines these challenges – doctrinal, capability-related, governance, territorial and cooperation issues – to assess whether African defence systems are adapting to new warfare.

Mots clés.

conflictualité ; Afrique ; enjeux stratégiques ; guerre asymétrique ; gouvernance sécuritaire

Keywords.

conflict; Africa; strategic challenges; asymmetric warfare; security governance

Note bibliographique :

Protais, Mbala Ndi est Docteur, PhD en Relations internationales. Spécialiste des politiques de défense et de la transformation des organisations militaires africaines.

Les guerres changent. Les États africains changent-ils avec elles ? Cette interrogation constitue le fil directeur de la présente analyse. Depuis la fin de la Guerre froide, le continent africain a vu se transformer radicalement la nature, les acteurs et les modalités de la conflictualité. Les guerres interétatiques classiques – celles pour lesquelles les armées africaines ont été conçues, équipées et entraînées – ont cédé la place à des formes de violence protéiformes : insurrections djihadistes transnationales, guerres hybrides mêlant acteurs étatiques et non-étatiques, privatisation de la violence à travers milices et sociétés militaires privées, cybermenaces et guerres informationnelles. Ces mutations ne sont pas propres à l'Afrique, mais elles y revêtent une acuité particulière en raison de la fragilité structurelle de nombreux États et de la porosité des frontières héritées de la colonisation.

L'objet de cet article n'est pas de dresser une historicité des guerres africaines – exercice déjà abondamment mené par la littérature spécialisée (Marchal et Messiant, 2002). Il s'agit plutôt d'analyser les enjeux stratégiques que ces mutations de la conflictualité produisent pour les États du continent. L'hypothèse centrale est que la plupart des appareils de défense africains demeurent configurés pour des guerres qu'ils ne mènent plus, créant un décalage stratégique potentiellement fatal entre la menace réelle et la réponse institutionnelle apportée.

La démarche adoptée procède en trois temps. Une première partie caractérise brièvement les mutations de la conflictualité africaine – comme le diagnostic à partir duquel émergent les enjeux. La deuxième partie, cœur de l'analyse, identifie et examine six enjeux stratégiques majeurs : doctrinal, capacitaire, de gouvernance sécuritaire, territorial, de légitimité et de coopération. La troisième partie propose un bilan nuancé de l'adaptation – ou de l'inertie – des États africains face à ces enjeux.

Cette réflexion s'inscrit dans une perspective de science politique attentive aux dynamiques de l'État en Afrique (Mbembe, 2000 ; Bayart, 1999) et à la sociologie des forces armées africaines (Bangoura, 1992 ; Debos, 2013). Elle mobilise également les apports de la pensée stratégique contemporaine sur les nouvelles formes de guerre (Chaliand, 2008 ; Kaldor, 2012). L'enjeu est autant académique que pratique : il s'agit de fournir aux décideurs politiques et militaires du continent une grille de lecture opératoire des défis auxquels leurs appareils de défense sont confrontés.

1. Cartographie des mutations : les nouvelles formes de la guerre en Afrique

Avant d'examiner les enjeux que les mutations de la conflictualité posent aux États africains, il convient d'en caractériser les principales manifestations. Cette cartographie, volontairement synthétique, vise à établir le diagnostic sur lequel se fondera l'analyse stratégique développée dans la partie suivante. Deux grandes dynamiques structurent ces transformations : le passage de la guerre conventionnelle à la guerre asymétrique, d'une part ; l'émergence de conflits hybrides, transnationaux et privatisés, d'autre part.

1.1. De la guerre conventionnelle à la guerre asymétrique

L'Afrique postcoloniale a d'abord connu des guerres de type classique. Le conflit entre l'Éthiopie et l'Érythrée (1998-2000), les affrontements entre le Tchad et la Libye dans les

années 1980, ou la guerre entre le Cameroun et le Nigeria autour de la presqu'île de Bakassi relevaient d'une grammaire stratégique conventionnelle : armées régulières s'affrontant sur des lignes de front identifiables, avec des objectifs territoriaux clairs. Ce modèle de guerre – celui pour lequel les armées africaines héritées de la période coloniale avaient été formatées — est devenu l'exception plutôt que la règle (Bangoura, 1992 : 45-67).

Dès les années 1990, la conflictualité africaine bascule massivement vers l'asymétrie. Les guerres civiles en Sierra Leone, au Liberia, en Somalie et en République démocratique du Congo inaugurent un cycle de violences où les lignes de front s'estompent, les combattants se confondent avec les civils, et les objectifs militaires se mêlent aux logiques prédatrices. Ces économies de guerre transforment le conflit en un système autoentretenu où la violence devient moins un moyen qu'une fin en soi ; or, l'« avidité des rebelles » ne suffit pas à expliquer ces dynamiques auxquelles il faut intégrer les griefs politiques et les faillites de gouvernance (Marchal et Messiant 2002).

Le tournant des années 2010 accélère cette mutation avec l'irruption du djihadisme armé comme forme dominante de la conflictualité dans de vastes portions du continent. Du Sahel à la Corne de l'Afrique, du bassin du lac Tchad au nord du Mozambique, des organisations comme Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI), Boko Haram, les Shebab ou l'État islamique au Grand Sahara (EIGS) imposent une guerre d'usure asymétrique qui met en échec les armées conventionnelles. Cette forme de guerre exploite systématiquement les faiblesses structurelles des États – absence de l'administration dans les périphéries, injustices foncières, discriminations ethniques – pour recruter et s'implanter.

L'asymétrie se manifeste également dans la temporalité des conflits. Contrairement aux guerres conventionnelles qui ont un début et une fin identifiables, les conflits asymétriques s'inscrivent dans la durée, oscillant entre phases d'intensité variable sans jamais se résoudre pleinement. Debos (2013 : 78) a conceptualisé, à propos du Tchad, cet état d'« entre-guerres » permanent où la violence armée devient un mode de gouvernement plutôt qu'une anomalie à résoudre. Cette temporalité diffuse déstabilise les cadres conceptuels de la planification militaire, fondés sur la distinction entre temps de paix et temps de guerre.

1.2. Hybridité, transnationalité, privatisation de la violence

Au-delà de l'asymétrie, les conflits africains contemporains se caractérisent par leur hybridité croissante. La notion de « guerre hybride », théorisée initialement dans le contexte euroatlantique, trouve en Afrique un terrain d'application fertile. Au Sahel, en Libye ou dans la région des Grands Lacs, les conflits mêlent combattants réguliers et irréguliers, actions militaires conventionnelles et opérations terroristes, guerre informationnelle et manipulation communautaire. Les frontières entre guerre et paix, entre combattant et civil, entre acteur étatique et non-étatique deviennent poreuses (Chaliand et Blin, 2016).

La transnationalité constitue un autre trait distinctif. Les groupes armés contemporains opèrent dans des espaces qui transcendent les frontières étatiques. L'arc sahélien – du Mali au Burkina Faso, du Niger au nord du Nigeria – fonctionne comme un

continuum conflictuel où les mêmes réseaux djihadistes, les mêmes routes de trafic et les mêmes dynamiques communautaires se déploient indépendamment des découpages territoriaux hérités de la colonisation. Cette géopolitique des flux subvertit la géopolitique des territoires sur laquelle repose l'ordre étatique africain (Pourtier 2014).

La privatisation de la violence ajoute une couche de complexité. Elle se manifeste sous deux formes principales. D'une part, la prolifération de milices communautaires et de groupes d'autodéfense – Koglweogo au Burkina Faso, Dan Na Ambassagou au Mali, Civilian Joint Task Force au Nigeria – qui se substituent à des États qui peinent à assurer la sécurité de leurs populations. D'autre part, l'intervention croissante de sociétés militaires privées – de Executive Outcomes dans les années 1990 au groupe Wagner/Africa Corps depuis 2018 — qui reconfigurent les rapports de force (Bayart 1999).

Enfin, la dimension informationnelle et cybernétique émerge comme un nouveau champ de conflictualité. Les campagnes de désinformation sur les réseaux sociaux, la manipulation de l'opinion publique par des acteurs extérieurs, et les cyberattaques contre des infrastructures critiques dessinent un espace de menace pour lequel les États du continent sont largement impréparés. Ces dimensions – asymétrie, hybridité, transnationalité, privatisation, informationnalisation – ne se succèdent pas mais se superposent, créant un environnement stratégique d'une complexité inédite. C'est cette complexité qui produit les enjeux stratégiques que nous allons maintenant examiner.

2. Les enjeux stratégiques pour les États africains

Les mutations décrites ci-dessus ne sont pas de simples évolutions tactiques. Elles produisent des enjeux stratégiques fondamentaux qui interrogent la capacité même des États africains à assurer leur fonction régaliennne de sécurité. Cinq enjeux majeurs peuvent être identifiés, qui concernent respectivement la doctrine, les capacités, la gouvernance sécuritaire, le contrôle territorial et la coopération internationale. Ces enjeux sont interdépendants : l'inadaptation doctrinale produit des déficiences capacitaires, qui alimentent la perte de contrôle territorial, laquelle érode la légitimité de l'État et complique la coopération régionale. C'est cette chaîne causale que nous nous proposons de décomposer analytiquement..

2.1. L'enjeu doctrinal et capacitaire : des armées en décalage

Le premier enjeu – et peut-être le plus structurant – est d'ordre doctrinal. Les armées africaines ont été, pour la plupart, créées à l'indépendance sur le modèle des armées coloniales dont elles héritaient les structures, les doctrines et souvent les cadres. Cette filiation a produit des forces armées configurées pour la défense territoriale classique – protection des frontières, dissuasion de l'agression étatique – et pour le maintien de l'ordre intérieur (Bangoura 1992). Or, les menaces auxquelles ces armées sont aujourd'hui confrontées ne relèvent ni de l'un ni de l'autre registre. Le djihadiste qui circule à moto entre trois pays, qui se fond dans la population civile et frappe par embuscade puis disparaît, n'est ni l'armée ennemie conventionnelle ni l'émeutier urbain.

Ce décalage doctrinal se traduit concrètement dans la formation des officiers. Dans la majorité des académies militaires africaines, l'enseignement reste dominé par la

tactique conventionnelle : manœuvre de blindés, défense de positions, franchissement d'obstacles. La guerre de contre-insurrection, le renseignement humain en milieu hostile, la guerre informationnelle ou la coordination civilo-militaire n'occupent qu'une place marginale dans les curricula. La formation des cadres militaires africains par les anciennes puissances coloniales a reproduit des modèles inadaptés aux réalités conflictuelles du continent, perpétuant une dépendance doctrinale qui constitue en elle-même un enjeu stratégique (Bat 2012).

L'enjeu capacitaire découle directement de cette inadaptation doctrinale. Si la doctrine ne correspond pas à la menace, les capacités acquises en fonction de cette doctrine sont elles aussi inadaptées. Les armées africaines souffrent de déficits critiques dans les domaines que les conflits contemporains rendent décisifs : le renseignement (capacités ISR – Intelligence, Surveillance, Reconnaissance), les forces spéciales aptes à l'action dans la profondeur, les moyens aériens de surveillance et de frappe (notamment les drones), les capacités cyber et de guerre électronique, et les unités de forces légères adaptées à la contre-insurrection en terrain difficile.

Les budgets de défense africains, bien qu'en augmentation dans plusieurs pays, restent très largement absorbés par les dépenses de personnel au détriment de l'investissement capacitaire. Le résultat est paradoxal : des armées numériquement importantes – le Nigeria dispose de plus de 200 000 soldats, l'Éthiopie de près de 140 000 – se trouvent démunies face à des groupes insurrectionnels de quelques milliers de combattants, faute de capacités techniques adaptées.

2.2. L'enjeu de gouvernance : recomposition du champ sécuritaire

Le deuxième enjeu majeur concerne la gouvernance du secteur de la sécurité. Les mutations de la conflictualité brouillent les frontières traditionnelles entre défense et sécurité intérieure, entre missions militaires et missions de police, entre temps de guerre et temps de paix. Ce brouillage pose un défi institutionnel considérable : qui fait quoi, et sous quelle autorité ?

Dans le modèle hérité – largement calqué sur le modèle français pour les pays francophones – la répartition des rôles est claire : l'armée assure la défense extérieure, la gendarmerie maintient l'ordre dans les zones rurales, la police assure la sécurité intérieure en milieu urbain. Or, lorsque la menace principale est une insurrection djihadiste opérant dans les zones rurales profondes, attaquant des postes de gendarmerie et des commissariats, commettant des actes relevant à la fois du terrorisme et de la criminalité organisée, cette répartition fonctionnelle perd sa pertinence. L'armée se retrouve engagée dans des missions de sécurité intérieure ; la gendarmerie affronte un conflit armé. Ce chevauchement fonctionnel engendre des dysfonctionnements opérationnels majeurs. Les chaînes de commandement se superposent, les zones de responsabilité se recoupent ou laissent des interstices que les groupes armés exploitent.

La réforme du secteur de la sécurité (RSS), promue par les partenaires internationaux depuis les années 2000, visait à répondre à cet enjeu. Les résultats sont mitigés. Les programmes de RSS se sont souvent heurtés à des résistances institutionnelles et à une approche trop technocratique qui négligeait les logiques de pouvoir locales (Châtaigner et Magro, 2007 : 145-162).

2.3. *L'enjeu territorial*

Le troisième enjeu touche au cœur même de la souveraineté étatique : le contrôle du territoire et la légitimité de l'État auprès de ses populations. Les mutations de la conflictualité ont produit, dans de vastes portions du continent, ce que les analystes qualifient de « zones grises » - des espaces où l'autorité étatique est absente ou contestée, et où d'autres acteurs exercent de facto des fonctions de gouvernance, y compris la sécurité.

L'ampleur du phénomène est considérable. Au Mali, l'État a perdu le contrôle effectif des régions du Nord dès 2012, et la crise s'est étendue au Centre du pays à partir de 2015. Au Burkina Faso, plus de 40 % du territoire échappait au contrôle gouvernemental en 2021. Dans le bassin du lac Tchad, les zones frontalières entre le Nigeria, le Niger, le Cameroun et le Tchad constituent un espace où Boko Haram et l'État islamique en Afrique de l'Ouest (ISWAP) ont une forte activité. Au Mozambique, la province de Cabo Delgado est partiellement aux mains d'une insurrection affiliée à l'État islamique depuis 2017.

Ces zones grises ne sont pas des espaces de vide – elles sont des espaces de gouvernance alternative. Les groupes armés qui s'y implantent ne se contentent pas de combattre l'État : ils essaient de le remplacer. Ils rendent la justice, assurent une forme de sécurité, régulent les activités économiques et fournissent parfois des services sociaux élémentaires.

Le paradoxe est que ces acteurs non-étatiques de la sécurité, nés du vide laissé par l'État, contribuent souvent à aggraver la situation. Les milices d'autodéfense se muent fréquemment en acteurs de la violence intercommunautaire, commettent des exactions et créent des dynamiques de représailles qui alimentent le cycle de la violence. Dans cette logique d'auto-alimentation des conflits, la multiplication des acteurs armés produit une fragmentation de la violence qui rend toute résolution plus difficile.

La dimension géostratégique complète ce tableau. Les zones grises deviennent des sanctuaires à partir desquels les groupes armés peuvent se projeter, des plaques tournantes pour les trafics transsahariens et des espaces de compétition entre puissances extérieures. La perte de contrôle territorial n'est donc pas seulement un enjeu de souveraineté interne : elle a des implications géopolitiques qui dépassent le cadre national.

3. Les États africains face à ces enjeux

Face aux enjeux stratégiques identifiés, les États africains présentent des trajectoires contrastées. Il serait aussi inexact de diagnostiquer une incapacité généralisée d'adaptation que d'affirmer que le continent dans son ensemble a pris la mesure des transformations en cours. La réalité est plus nuancée : quelques États se distinguent par des efforts significatifs d'adaptation de leurs appareils de défense, tandis que la majorité demeure prisonnière de l'inertie institutionnelle, de contraintes budgétaires et de calculs politiques qui freinent l'adaptation. Nous nous attardons, volontairement sur la deuxième catégorie, et plus précisément sur les potentiels facteurs d'inertie.

Pour les États africains pour lesquels l'inertie prévaut sur l'adaptation, plusieurs facteurs structurels expliquent la difficulté à transformer leurs appareils de défense.

Le premier facteur est budgétaire. La transformation d'une armée requiert des investissements massifs et de long terme que la plupart des États ne sont pas en mesure de consentir. Les budgets de défense de nombreux pays sahéliens représentent des montants absolus faibles qui ne permettent pas de financer simultanément le fonctionnement courant et la transformation capacitaire. La dépendance vis-à-vis de l'extérieur pour l'équipement et la formation crée une vulnérabilité supplémentaire, comme l'ont illustré les suspensions de coopération militaire consécutives aux coups d'État.

Le deuxième facteur est politique. Dans de nombreux pays, l'armée reste un acteur politique central – garante du régime ou prétendante au pouvoir. Cette politisation constitue un obstacle majeur à la professionnalisation et à la transformation. La vague de coups d'État qui a frappé l'Afrique de l'Ouest et centrale depuis 2020 (Mali, Guinée, Burkina Faso, Niger, Gabon) confirme que l'armée reste, dans de nombreux pays, davantage un acteur politique qu'un instrument de défense nationale.

Le troisième facteur est culturel et institutionnel. Les armées sont des organisations intrinsèquement conservatrices. La transformation doctrinale implique de remettre en cause des certitudes, de dévaloriser des spécialités entières (blindés, artillerie) au profit de compétences nouvelles (renseignement, cyber, forces spéciales), de modifier les critères de promotion. Ces changements menacent des intérêts corporatistes puissants. Cette résistance au changement est un trait structurel des armées africaines, héritières d'une tradition coloniale où la préservation de l'institution primait sur son adaptation (Bangoura 1992).

Le quatrième facteur est la dépendance extérieure en matière de doctrine et de formation. Le « syndrome Foccart » décrit par Bat (2012) – cette imbrication entre politique de coopération militaire et politique d'influence – a longtemps freiné l'émergence de pensées stratégiques africaines autonomes. L'irruption de nouveaux partenaires (Russie, Turquie, Chine, Émirats arabes unis) diversifie l'offre de coopération mais ne résout pas la question de l'appropriation stratégique : comment élaborer des doctrines qui répondent aux menaces spécifiques plutôt qu'aux intérêts des partenaires ?

Conclusion

Les mutations de la conflictualité en Afrique ne constituent pas un phénomène conjoncturel appelé à se résorber. Elles reflètent des transformations structurelles – de la nature des acteurs armés, des technologies de la violence, des espaces conflictuels et des logiques politiques qui sous-tendent les conflits – qui redéfinissent durablement l'environnement stratégique du continent. Les enjeux qu'elles posent aux États africains sont à la fois multidimensionnels et interconnectés : l'inadaptation doctrinale alimente l'incapacité opérationnelle, qui produit la perte de contrôle territorial, laquelle érode la légitimité étatique et complique la coopération régionale.

L'analyse développée dans cet article conduit à un constat nuancé mais préoccupant. Le décalage entre la nature des menaces et la configuration des appareils de défense s'accroît, à mesure que les menaces se complexifient tandis que les institutions évoluent plus lentement. Ce constat appelle plusieurs implications.

Premièrement, la transformation des appareils de défense ne peut être réduite à une question technique : elle requiert une volonté politique au plus haut niveau, fondée sur une compréhension claire des menaces et une vision stratégique articulée. Deuxièmement, cette transformation ne peut être importée : les modèles occidentaux, russes ou autres ne constituent pas des solutions transposables ; les États africains doivent élaborer leurs propres doctrines, adaptées à leurs menaces, à leurs moyens et à leurs sociétés.

La création d'une revue de stratégie et de défense à vocation africaine répond à ce besoin : celui d'un espace de réflexion autonome où praticiens et chercheurs du continent puissent penser la guerre telle qu'elle se présente à eux. Les États africains ont une expérience considérable de la guerre asymétrique, hybride et transnationale. L'enjeu est de transformer cette expérience en pensée – et cette pensée en transformation institutionnelle.

Bibliographie

- Bangoura, Dominique. 1992. Les Armées africaines 1960-1990. Paris : CHEAM.
- Bat, Jean-Pierre. 2012. Le Syndrome Foccart. La politique française en Afrique de 1959 à nos jours. Paris : Gallimard.
- Bayart, Jean-François. 1999. « L'Afrique dans le monde : une histoire d'extraversion ». Critique internationale. N°5. p. 97-120.
- Chaliand, Gérard. 2008. Stratégies de la guérilla. Anthologie historique de la longue marche à nos jours. Paris : Payot.
- Chaliand, Gérard et Blin, Arnaud. 2016. Histoire du terrorisme. De l'Antiquité à Daech. Paris : Fayard.
- Châtaigner, Jean-Marc et Magro, Hervé (dir.). 2007. États et sociétés fragiles. Entre conflits, reconstruction et développement. Paris : Karthala.
- Debos, Marielle. 2013. Le Métier des armes au Tchad. Le gouvernement de l'entre-guerres. Paris : Karthala.
- Guichaoua, André. 2010. Rwanda, de la guerre au génocide. Les politiques criminelles au Rwanda (1990-1994). Paris : La Découverte.
- Kaldor, Mary. 2012. New and Old Wars: Organised Violence in a Global Era. 3e éd. Cambridge : Polity Press.
- Luntumbue, Michel. 2012. « Groupes armés, conflits et gouvernance en Afrique de l'Ouest : une grille de lecture ». Note d'Analyse du GRIP. Bruxelles : Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité.
- Marchal, Roland et Messiant, Christine. 2002. « De l'avidité des rebelles. L'analyse économique de la guerre civile selon Paul Collier ». Critique internationale. N°16. p. 58-69.
- Mbembe, Achille. 2000. De la postcolonie. Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine. Paris : Karthala.
- Médard, Jean-François. 1991. « L'État néo-patrimonial en Afrique noire ». Dans Médard, Jean-François (dir.). États d'Afrique noire. Formations, mécanismes et crise. Paris : Karthala. p. 323-353.
- Pourtier, Roland. 2014. Géopolitique de l'Afrique et du Moyen-Orient. Paris : Nathan.
- Tull, Denis M. et Mehler, Andreas. 2005. « The Hidden Costs of Power-Sharing: Reproducing Insurgent Violence in Africa ». African Affairs. Vol. 104, n°416. p. 375-398.
- Union africaine. 2016. Feuille de route de l'Union africaine pour faire taire les armes en Afrique d'ici 2020. Addis-Abeba : Union africaine.

Cyberdéfense et souveraineté numérique :

l'Afrique face au défi de l'autonomie technologique

Amadou, Faye Diallo
Chercheur en cybersécurité et relations internationales

Résumé.

L'expansion numérique du continent africain, aussi rapide que structurellement vulnérable, pose avec acuité la question de la cyberdéfense comme composante de la souveraineté. Cet article analyse les dépendances infrastructurelles de l'Afrique dans le cyberspace, cartographie les menaces étatiques et criminelles qui pèsent sur ses systèmes d'information, et évalue les réponses institutionnelles – de la Convention de Malabo aux stratégies nationales. Il propose un cadre conceptuel et opérationnel pour une cyberdéfense africaine autonome, articulée autour de la souveraineté des données, de la formation de cybercombattants et du développement d'infrastructures numériques endogènes.

Mots clés.

cyberdéfense ; souveraineté numérique ; cyberspace africain ; autonomie stratégique ; infrastructures numériques

Keywords.

cyberdefence; digital sovereignty; African cyberspace; strategic autonomy; digital infrastructure

Abstract.

Africa's rapid yet structurally vulnerable digital expansion raises acute questions about cyberdefence as a component of sovereignty. This article analyses Africa's infrastructural dependencies in cyberspace, maps state-sponsored and criminal threats targeting its information systems, and assesses institutional responses – from the Malabo Convention to national strategies. It proposes a conceptual and operational framework for autonomous African cyberdefence, built on data sovereignty, cyberfighter training, and the development of endogenous digital infrastructure.

Note bibliographique :

Amadou, Faye Diallo est chercheur indépendant. Spécialiste en cybersécurité et relations internationales.

Le cyberspace est devenu, au XXI^e siècle, un domaine de conflictualité à part entière. Espace de projection de puissance, vecteur d'influence et terrain d'affrontement asymétrique, il constitue désormais la cinquième dimension de la conflictualité stratégique, après la terre, la mer, l'air et l'espace extra-atmosphérique (Ventre, 2011). Pour le continent africain, dont la transformation numérique s'accélère à un rythme sans précédent – avec plus de 570 millions d'utilisateurs d'Internet en 2023 selon l'Union internationale des télécommunications –, cette réalité revêt une urgence particulière. L'Afrique se connecte massivement, mais dans des conditions de dépendance structurelle qui interrogent sa capacité à exercer une souveraineté effective sur son propre espace numérique.

La problématique de la cyberdéfense africaine ne saurait se réduire à une simple transposition des modèles occidentaux. Elle s'inscrit dans une trajectoire historique spécifique, marquée par l'extraversion économique, la dépendance technologique et l'asymétrie des rapports de force dans l'ordre international (Bayart, 1999). Comme le souligne Kempf (2012), « la cyberstratégie ne peut se penser indépendamment de la géopolitique qui la sous-tend ». Pour l'Afrique, penser la cyberdéfense implique donc de penser simultanément l'autonomie technologique, la souveraineté des données et la capacité à produire, et non seulement à consommer, les outils numériques qui structurent désormais la puissance.

Cet article s'inscrit dans une perspective d'africano-centrisme méthodologique qui refuse tant la victimologie que l'afro-optimisme béat. Il vise à poser les termes d'une analyse rigoureuse des conditions de possibilité d'une cyberdéfense africaine souveraine. Comment les États africains peuvent-ils construire une autonomie stratégique dans le cyberspace alors que leurs infrastructures numériques demeurent largement contrôlées par des acteurs extracontinentaux ? Quelles sont les menaces spécifiques qui pèsent sur le cyberspace africain ? Les réponses institutionnelles existantes sont-elles à la hauteur des enjeux ? Quelles conditions – doctrinales, capacitaires, industrielles – doivent être réunies pour qu'émerge une véritable cyberdéfense continentale ?

Pour répondre à ces interrogations, notre démonstration procédera en quatre temps. Nous caractériserons d'abord les dynamiques d'expansion et les vulnérabilités structurelles du cyberspace africain (1). Nous cartographierons ensuite les menaces et les formes de conflictualité qui s'y déploient (2). Nous évaluerons les réponses institutionnelles existantes et leurs limites (3). Enfin, nous proposerons les jalons conceptuels et opérationnels d'une cyberdéfense souveraine (4).

1. Le cyberspace africain : expansion numérique et vulnérabilités structurelles

Le continent africain connaît une transformation numérique d'une ampleur et d'une rapidité remarquables. Toutefois, cette dynamique d'expansion s'accompagne de fragilités structurelles qui, loin de se résorber, tendent à se reproduire sous des formes renouvelées. Comprendre le cyberspace africain exige de saisir simultanément sa vitalité et ses contradictions.

1.1. Une connectivité en croissance exponentielle

L'Afrique est, depuis une décennie, le continent où la progression de la connectivité numérique est la plus rapide au monde. Selon les données de l'Union internationale des télécommunications (UIT, 2023), le taux de pénétration d'Internet sur le continent est passé de 9,6 % en 2012 à près de 40 % en 2023, avec des disparités considérables entre l'Afrique du Nord (plus de 65 %) et l'Afrique subsaharienne (environ 33 %). Le nombre d'abonnements mobiles-cellulaires dépasse le milliard, et la téléphonie mobile constitue le principal vecteur d'accès au réseau pour la grande majorité des populations africaines (GSMA, 2023).

Cette expansion s'appuie sur des dynamiques endogènes puissantes : urbanisation accélérée, jeunesse démographique, essor des services financiers mobiles (mobile money), développement du commerce électronique et numérisation progressive des administrations publiques. Le Kenya, avec M-Pesa, et le Sénégal, avec sa stratégie « Sénégal numérique 2025 », illustrent la capacité d'innovation africaine dans l'économie numérique. Le Rwanda, devenu un hub technologique continental, ambitionne de se positionner comme le « Singapour de l'Afrique » grâce à des investissements massifs dans les TIC.

Cependant, cette croissance quantitative ne doit pas masquer une réalité qualitative plus préoccupante. Comme le note Douzet (2014), « le cyberspace n'est pas un espace homogène : il est structuré par des rapports de pouvoir qui reproduisent, et parfois amplifient, les asymétries du monde physique ». En Afrique, la connectivité croissante ne s'accompagne pas d'une maîtrise proportionnelle des infrastructures, des protocoles et des données qui circulent sur le réseau. L'expansion numérique africaine est, pour une large part, une expansion sous dépendance.

La fracture numérique demeure par ailleurs considérable, non seulement entre l'Afrique et le reste du monde, mais au sein même du continent. Les zones rurales, qui concentrent encore plus de 55 % de la population africaine, restent largement exclues de la connectivité haut débit. Cette fracture n'est pas seulement économique : elle est stratégique, car elle crée des angles morts dans la surveillance et la défense du cyberspace national (Chéneau-Loquay, 2012).

1.2. Dépendances infrastructurelles et extraversion numérique

L'architecture physique du cyberspace africain révèle une extraversion structurelle qui constitue le premier défi de toute politique de cyberdéfense continentale. Cette extraversion se manifeste à trois niveaux : les infrastructures de connectivité, les infrastructures de stockage et les couches logicielles.

Au niveau des infrastructures de connectivité, le continent africain dépend massivement des câbles sous-marins à fibre optique pour son accès à l'Internet mondial. Plus de 95 % du trafic international africain transite par ces câbles, dont la quasi-totalité est détenue par des consortiums internationaux dominés par des entreprises extra-africaines : Alcatel Submarine Networks (France), SubCom (États-Unis), NEC (Japon), et plus récemment Google, Meta et Microsoft. Le projet « 2Africa » de Meta, qui déploie un câble de 45 000 km autour du continent, illustre cette logique d'investissement exogène

qui, si elle améliore la bande passante disponible, renforce simultanément la dépendance envers des acteurs privés étrangers (Blanc, 2019).

Les points d'atterrissage de ces câbles – Djibouti, Mombasa, Dakar, Lagos, Le Cap – constituent des nœuds stratégiques dont la protection relève directement de la sécurité nationale. Or, comme le souligne un rapport de l'Union africaine (UA, 2022), « la plupart des États africains ne disposent pas de doctrine de protection des infrastructures critiques numériques, ni des moyens de surveillance nécessaires pour détecter les interceptions sur les câbles sous-marins ».

Au niveau du stockage des données, la situation est plus préoccupante encore. Selon les estimations de Xalam Analytics (2022), moins de 2 % de la capacité mondiale de datacenters est localisée en Afrique, et une proportion considérable des données générées sur le continent est stockée sur des serveurs situés en Europe ou en Amérique du Nord. Cette situation n'est pas seulement un enjeu commercial : elle constitue une vulnérabilité stratégique majeure, dans la mesure où les données des États, des entreprises et des citoyens africains sont soumises à des juridictions étrangères et potentiellement accessibles aux services de renseignement de puissances tierces (Berthier, 2018).

La couche logicielle reproduit cette même logique d'extraversion. Les systèmes d'exploitation, les applications cloud, les réseaux sociaux et les outils de communication utilisés massivement en Afrique sont conçus, détenus et contrôlés par des entreprises américaines (Google, Microsoft, Apple, Meta, Amazon) ou chinoises (Huawei, Alibaba, TikTok). EN effet, la dépendance logicielle est peut-être la forme la plus insidieuse de la dépendance numérique, car elle est invisible et omniprésente. Les États africains n'ont aucune visibilité sur les codes sources, les portes dérobées potentielles et les mécanismes de collecte de données intégrés à ces outils.

Cette triple dépendance – connectivité, stockage, logiciel – configure ce que nous proposons d'appeler une « extraversion numérique systémique », par analogie avec le concept d'extraversion développé par Bayart (1999) pour caractériser les économies politiques africaines. Dans le cyberspace comme dans l'économie, l'Afrique produit des données brutes (matière première numérique) qui sont traitées, valorisées et contrôlées ailleurs, avant de revenir sous forme de services dont le continent est consommateur captif. Cette structure reproduit, dans l'espace numérique, les mécanismes de l'échange inégal décrits par les théoriciens de la dépendance (Amin, 1973).

2. Menaces et conflictualité dans le cyberspace africain

Le cyberspace africain n'est pas seulement un espace de vulnérabilité passive : il est devenu un terrain d'affrontement actif où se déploient des menaces multiformes. L'espionnage étatique, la cybercriminalité organisée et les attaques contre les infrastructures critiques dessinent un paysage de menaces d'autant plus redoutable que les capacités de défense sont limitées.

2.1. *Espionnage, ingérence et géopolitique des données*

L'Afrique est devenue un espace de compétition géopolitique majeur dans le cyberspace, où les grandes puissances – et certaines puissances régionales – déploient des capacités offensives pour collecter du renseignement, influencer les processus politiques et sécuriser leurs intérêts stratégiques. Le continent, longtemps perçu comme un théâtre secondaire de la conflictualité cyber, est désormais pleinement intégré aux logiques de confrontation numérique globale (Desforges et Douzet, 2018).

L'affaire du siège de l'Union africaine à Addis-Abeba constitue un cas d'école. En janvier 2018, le quotidien français *Le Monde* révélait que les serveurs informatiques du bâtiment de l'UA – construit et offert par la Chine en 2012 – avaient été configurés pour transférer, chaque nuit entre minuit et deux heures du matin, l'intégralité de leurs données vers des serveurs situés à Shanghai (Tilouine et Kadiiri, 2018). Si la Chine a démenti ces accusations, l'affaire a mis en lumière la vulnérabilité des institutions continentales face à l'espionnage numérique et la naïveté stratégique consistant à accepter des « cadeaux » technologiques sans en maîtriser l'architecture.

Cette affaire n'est pas isolée. Les révélations d'Edward Snowden en 2013 avaient déjà montré l'ampleur de la surveillance exercée par la National Security Agency (NSA) américaine sur le continent africain, notamment sur les communications des dirigeants et les câbles sous-marins (Greenwald, 2014). Les programmes MUSCULAR et TEMPORA, conduits respectivement par la NSA et le Government Communications Headquarters (GCHQ) britannique, interceptent systématiquement les données transitant par les points de connexion internationaux, dont plusieurs desservent directement le continent africain.

La France n'est pas en reste. Les capacités de la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) en matière d'interception de communications numériques dans l'espace francophone africain sont documentées, même si elles demeurent largement classifiées (Follorou et Johannès, 2013). La Russie, à travers les activités du groupe Fancy Bear (APT28) et de l'Internet Research Agency, a par ailleurs été impliquée dans des opérations d'influence numérique ciblant des processus électoraux en Afrique, notamment à Madagascar en 2018 et en République centrafricaine (Dossier Centre, 2019).

Au-delà de l'espionnage classique, la géopolitique des données constitue un enjeu de souveraineté de premier ordre. Les données des citoyens, des entreprises et des administrations africaines, hébergées massivement hors du continent, sont soumises à des législations extraterritoriales – notamment le Cloud Act américain de 2018 – qui permettent aux autorités américaines d'exiger l'accès à des données stockées par des entreprises américaines, quel que soit le lieu géographique des serveurs (Berthier, 2018). Comme le souligne Ventre (2011), « la maîtrise des données est devenue l'équivalent numérique du contrôle territorial : qui détient les données détient le pouvoir ».

L'utilisation massive de logiciels espions commerciaux contre des cibles africaines constitue une menace supplémentaire. Le projet Pegasus, développé par l'entreprise israélienne NSO Group, a été utilisé pour surveiller des journalistes, des opposants et des dirigeants dans plus d'une dizaine de pays africains, dont le Maroc, le Rwanda, le Togo et l'Algérie (Forbidden Stories, 2021). Ces outils, initialement destinés à la lutte antiterroriste,

sont détournés à des fins de répression politique, brouillant la frontière entre sécurité nationale et surveillance autoritaire.

2.2. Cybercriminalité et fragilité des systèmes étatiques

La cybercriminalité constitue la menace la plus immédiatement visible et la plus coûteuse pour les économies africaines. Selon le rapport d'Interpol sur les cybermenaces en Afrique (Interpol, 2022), le continent a subi des pertes estimées à plus de 4 milliards de dollars en 2021 du fait de la cybercriminalité, un chiffre probablement sous-estimé compte tenu de la sous-déclaration des incidents. Les arnaques en ligne, le phishing, les rançongiciels (ransomware) et la compromission de messageries professionnelles (Business Email Compromise – BEC) constituent les vecteurs d'attaque les plus fréquents.

Le phénomène des « brouteurs » en Afrique de l'Ouest – terme familier désignant les escrocs en ligne, principalement actifs en Côte d'Ivoire, au Nigeria et au Ghana – illustre la dimension sociale de la cybercriminalité africaine. Si ces escroqueries sont souvent présentées sous un angle folklorique, elles participent d'un écosystème criminel plus sophistiqué qui mine la confiance dans l'économie numérique et ternit l'image du continent (Bogui, 2010). Toutefois, réduire la cybercriminalité africaine aux « brouteurs » serait une erreur analytique : le continent est également victime de groupes criminels transnationaux, souvent basés hors d'Afrique, qui ciblent les systèmes bancaires, les administrations publiques et les infrastructures critiques africaines.

Les attaques par rançongiciel contre des institutions publiques africaines se multiplient. En 2021, les systèmes informatiques de la Banque d'Ouganda ont été ciblés par le groupe Strontium. En 2022, le port de Durban (Afrique du Sud) a subi une cyberattaque qui a perturbé les opérations logistiques pendant plusieurs jours, avec des répercussions sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement régionale. Au Sénégal, des attaques contre les systèmes d'information de ministères ont été signalées en 2023, sans que les autorités ne communiquent sur l'étendue des dommages (ANSSI-SN, 2023).

La fragilité des systèmes d'information étatiques africains est aggravée par plusieurs facteurs : obsolescence des équipements, absence de politiques de mise à jour systématique, insuffisance des ressources humaines qualifiées en cybersécurité, et manque de culture de la sécurité numérique au sein des administrations. Selon l'UIT (2022), seuls 17 pays africains sur 54 disposent d'un centre opérationnel de réponse aux incidents informatiques (CERT ou CSIRT) véritablement opérationnel. Cette carence capacitaire signifie que la majorité des États africains sont dans l'incapacité de détecter les intrusions dans leurs réseaux, et a fortiori d'y répondre de manière coordonnée.

Les infrastructures critiques – réseaux électriques, systèmes de distribution d'eau, transports, télécommunications – sont particulièrement exposées du fait de leur numérisation croissante sans sécurisation proportionnée. L'attaque contre le réseau électrique ukrainien en 2015, attribuée au groupe russe Sandworm, a démontré la possibilité de paralyser un pays par des moyens cyber (Greenberg, 2019). Le risque d'une attaque similaire contre des réseaux africains, structurellement moins résilients, est réel et croissant. Comme le souligne Kempf, « la numérisation sans cybersécurité n'est pas un progrès : c'est la création d'une vulnérabilité ».

3. Les réponses institutionnelles : entre ambition normative et déficit capacitaire

Face à l'ampleur des menaces et des vulnérabilités, les États africains et les organisations régionales ont progressivement élaboré des cadres normatifs et institutionnels dédiés à la cybersécurité. Toutefois, l'écart entre l'ambition affichée et les capacités réellement déployées demeure considérable, témoignant d'un déficit d'opérationnalisation qui fragilise la posture de défense continentale.

3.1. *La Convention de Malabo et les cadres régionaux*

La Convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données à caractère personnel, adoptée le 27 juin 2014 à Malabo, constitue la première tentative de doter le continent d'un cadre juridique harmonisé en matière de cybersécurité. Ce texte, ambitieux dans ses objectifs, couvre trois domaines principaux : les transactions électroniques, la protection des données personnelles et la cybersécurité-cybercriminalité (UA, 2014). Il impose aux États parties l'obligation de définir une politique nationale de cybersécurité, de créer des autorités nationales compétentes et de mettre en place des mécanismes de coopération internationale.

Toutefois, la Convention de Malabo souffre de faiblesses structurelles qui limitent considérablement sa portée opérationnelle. En premier lieu, son processus de ratification est extrêmement lent : près de dix ans après son adoption, seuls 15 États sur les 55 membres de l'UA l'avaient ratifiée en 2024, seuil qui a finalement permis son entrée en vigueur formelle en juin 2023 (UA, 2023). Ce retard traduit le faible niveau de priorité accordé par les gouvernements africains aux enjeux de cybersécurité dans leurs agendas politiques, malgré la rhétorique officielle.

En second lieu, la Convention demeure un texte de principes qui ne prescrit pas de normes techniques contraignantes ni de mécanismes de vérification du respect des engagements. Comme l'observe Orji (2018), « la Convention de Malabo relève davantage du soft law que du hard law, car elle ne prévoit aucun mécanisme de sanction en cas de non-conformité ». L'absence d'organe continental de supervision – équivalent africain de l'Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information (ENISA) – prive le cadre normatif d'un bras opérationnel.

Au niveau sous-régional, des initiatives complémentaires ont vu le jour. La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a adopté dès 2011 une directive sur la cybercriminalité et des actes additionnels sur la protection des données et les transactions électroniques. La Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) dispose d'un modèle de loi sur la cybercriminalité. L'Afrique de l'Est, à travers la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), a engagé des travaux d'harmonisation législative (Kshetri, 2019 : 67). Cependant, ces cadres régionaux souffrent des mêmes limites que la Convention continentale : faible mise en œuvre, capacités limitées et fragmentation des approches.

Le « Programme de référence pour la cybersécurité en Afrique » élaboré par la Commission de l'UA en partenariat avec l'UIT et Symantec en 2018, puis actualisé dans le cadre de l'Agenda 2063, témoigne d'une prise de conscience croissante au niveau

continental. Il propose un cadre stratégique articulé autour de cinq piliers : gouvernance, coopération, protection des infrastructures critiques, renforcement des capacités et développement industriel (UA-UIT, 2018 : 23). Mais là encore, le passage de la stratégie à l'opérationnel reste le maillon faible.

3.2. Les stratégies nationales : avancées et limites

À l'échelle nationale, une poignée d'États africains ont développé des stratégies de cybersécurité relativement abouties, tandis que la majorité du continent accuse un retard considérable. L'indice mondial de cybersécurité de l'UIT (Global Cybersecurity Index – GCI) permet de mesurer ces disparités : en 2022, seuls cinq pays africains figuraient dans la catégorie « haute performance » (score supérieur à 80/100), tandis que plus de trente se situaient en dessous du score de 30/100 (UIT, 2022).

Le Rwanda se distingue comme leader continental en matière de cybersécurité institutionnelle. Doté d'une stratégie nationale de cybersécurité depuis 2015, d'un CERT opérationnel (RW-CSIRT) et d'une législation dédiée, le pays a atteint le 5e rang africain dans le GCI 2022. Le Centre national de cybersécurité rwandais (NCSC) coordonne la politique nationale et dispose de capacités de veille et de réponse aux incidents reconnues. Le Rwanda a également investi dans la formation, avec la création d'un centre d'excellence en cybersécurité à Kigali.

Le Maroc constitue un autre cas avancé. L'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (DGSSI), créée en 2011 et rattachée à l'Administration de la défense nationale, pilote la stratégie nationale de cybersécurité. Le maCERT (Moroccan Computer Emergency Response Team) assure la veille et la réponse aux incidents. Le Maroc a en outre développé des capacités de formation significatives à travers l'INPT (Institut national des postes et télécommunications) et l'Université Mohammed V, qui proposent des cursus spécialisés en cybersécurité (Yaacobi 2023). La stratégie marocaine « Maroc Digital 2025 » intègre explicitement la cybersécurité comme composante de la souveraineté numérique.

Le Sénégal a progressé significativement avec l'adoption de sa Stratégie nationale de cybersécurité (SNC 2022) et la création de l'ANSSI-SN (Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information du Sénégal) en 2023. Le pays dispose d'un CERT (SN-CERT) et a engagé des partenariats avec l'ANSSI française pour le renforcement des capacités. Toutefois, les moyens alloués restent insuffisants au regard de l'ampleur des menaces (ANSSI-SN, 2023). Le Nigeria, première économie du continent, a adopté une stratégie nationale de cybersécurité en 2021 et créé l'Agence nationale de développement des technologies de l'information (NITDA), mais la coordination interinstitutionnelle demeure un défi.

Au-delà de ces quelques cas avancés, la grande majorité des États africains se caractérise par l'absence ou l'insuffisance des dispositifs institutionnels de cybersécurité. Selon l'UIT (2022), 28 pays africains ne disposaient toujours pas de législation spécifique sur la cybercriminalité en 2022, et 33 n'avaient pas de stratégie nationale formalisée. Les causes de ce retard sont multiples : concurrence des priorités (sécurité alimentaire, santé, éducation), faiblesse des moyens budgétaires, déficit de compétences techniques au sein

des administrations, et parfois réticence politique à encadrer un espace numérique perçu comme un outil de contrôle social plutôt que comme un objet de protection.

Un constat transversal s'impose : même dans les pays les plus avancés, les stratégies nationales de cybersécurité sont principalement défensives et orientées vers la lutte contre la cybercriminalité. La dimension proprement militaire de la cyberdéfense – capacités de renseignement d'origine cyber (ROCEM), capacités offensives, doctrine d'emploi – demeure largement absente des cadres institutionnels publiquement connus. Cette lacune est révélatrice : les États africains peinent encore à penser la cyberdéfense comme une composante de leur appareil de défense nationale, au même titre que les forces terrestres, navales ou aériennes.

4. Vers une cyberdéfense souveraine : conditions et perspectives

La construction d'une cyberdéfense africaine souveraine ne relève pas de l'utopie, mais d'un volontarisme stratégique informé par une analyse lucide des contraintes et des possibilités. Elle suppose de réunir simultanément des conditions infrastructurelles, doctrinales et humaines qui, si elles ne sont pas encore pleinement réalisées, font l'objet d'initiatives prometteuses qu'il convient d'amplifier et de coordonner.

4.1. Souveraineté des données et infrastructures numériques endogènes

La première condition d'une cyberdéfense souveraine est la maîtrise physique et juridique des données nationales. Tant que les informations stratégiques des États africains – données militaires, diplomatiques, économiques, de santé publique – seront stockées sur des serveurs situés hors du continent et soumises à des juridictions étrangères, toute prétention à la souveraineté numérique restera illusoire. La souveraineté des données exige un programme continental de développement d'infrastructures numériques endogènes, articulé autour de trois axes : datacenters souverains, points d'échange Internet (IXP) et réseau continental de fibre optique.

La construction de datacenters souverains – c'est-à-dire détenus par des capitaux africains, situés sur le territoire national et soumis exclusivement à la juridiction locale – constitue une priorité absolue. Des initiatives existent déjà : le datacenter de Diamniadio au Sénégal, inauguré en 2021, les investissements du groupe Liquid Intelligent Technologies en Afrique australe et de l'Est, ou encore les projets de datacenters gouvernementaux au Rwanda et au Ghana (Africa Data Centres, 2023). Cependant, ces capacités restent très insuffisantes au regard des besoins et de la croissance du volume de données. Un plan continental de développement de datacenters, adossé à des mécanismes de financement innovants – banques de développement, partenariats public-privé, fonds souverains – est indispensable.

Le développement de points d'échange Internet (IXP) nationaux et régionaux constitue le deuxième pilier de la souveraineté infrastructurelle. Un IXP permet au trafic local de rester local, au lieu de transiter par des serveurs internationaux – ce qui est encore le cas pour une proportion significative du trafic intra-africain. Selon les données de l'Internet Society (ISOC, 2022), l'Afrique compte désormais plus de 40 IXP opérationnels, contre moins de 10 il y a une décennie. Toutefois, nombre d'entre eux manquent de

participants et de capacité technique. Le projet AMS-IX en Afrique du Sud et le KINIX au Kenya sont des modèles de réussite qui mériteraient d'être répliqués (Kende et Rose, 2015 : 34).

Enfin, la souveraineté des données requiert un cadre juridique robuste. Les lois de protection des données personnelles adoptées par un nombre croissant d'États africains – 33 pays en 2023 selon la CNUCED – doivent être complétées par des dispositions spécifiques sur la localisation des données stratégiques et les conditions d'accès par des autorités étrangères. Le modèle du Règlement général sur la protection des données (RGPD) européen peut servir d'inspiration, mais doit être adapté au contexte africain, en tenant compte des spécificités des économies numériques continentales et de la nécessité de ne pas freiner l'innovation (Bygrave, 2014).

La question des logiciels libres et open source mérite une attention particulière dans la perspective de la souveraineté numérique. Le recours systématique aux logiciels libres dans les administrations publiques – à l'instar de la politique française en la matière (circulaire Ayrault de 2012) – permettrait de réduire la dépendance envers les éditeurs propriétaires étrangers, de garantir l'auditabilité du code et de stimuler l'émergence d'un écosystème de développeurs africains capables de maintenir et d'adapter ces outils. Plusieurs pays – Tunisie, Afrique du Sud, Kenya – ont engagé des politiques en ce sens, mais leur mise en œuvre reste partielle.

4.2. Formation, doctrine et capacités cyber offensives

La souveraineté numérique ne se décrète pas : elle se construit par la formation d'un capital humain qualifié, l'élaboration d'une doctrine adaptée et le développement de capacités opérationnelles crédibles. Sur ces trois plans, l'Afrique doit opérer un saut qualitatif considérable.

Le déficit de compétences en cybersécurité est massif sur le continent. Selon le rapport ISC² (2022), l'Afrique manquerait de plus de 100 000 professionnels qualifiés en cybersécurité, un chiffre qui ne cesse de croître avec la numérisation accélérée des économies. Cette pénurie affecte directement les capacités de défense : sans analystes formés à la détection des intrusions, sans experts en forensique numérique, sans ingénieurs capables de concevoir des architectures résilientes, aucune cyberdéfense n'est possible. La formation de « cybercombattants » - terme emprunté à la doctrine française (Ministère des Armées, 2019) – doit devenir une priorité stratégique continentale.

Plusieurs pistes de formation méritent d'être explorées et développées. La création de centres d'excellence régionaux en cybersécurité, sur le modèle du Centre d'excellence coopératif de cyberdéfense de l'OTAN à Tallinn (CCDCOE), permettrait de mutualiser les ressources et de créer des pôles d'expertise de niveau international. Le projet de « Cyber Academy » de l'UA, annoncé dans le cadre de l'Agenda 2063, devrait être concrétisé et doté de moyens suffisants. Au niveau national, l'intégration systématique de modules de cybersécurité dans les cursus d'ingénierie et d'informatique, la création de filières spécialisées de niveau master et doctorat, et le développement de certifications professionnelles adaptées au contexte africain constituent des chantiers prioritaires.

Au-delà de la formation technique, l'élaboration d'une doctrine de cyberdéfense proprement africaine est indispensable. Une telle doctrine doit articuler les dimensions

défensives (protection des systèmes d'information, résilience), informationnelles (veille stratégique, renseignement d'origine cyber) et offensives (capacités de rétorsion, dissuasion) dans un cadre adapté aux réalités africaines. Comme le souligne Kempf (2012), « une doctrine cyber doit être à la fois interarmées et interministérielle, car le cyberspace traverse toutes les frontières institutionnelles ». En Afrique, cette transversalité est d'autant plus nécessaire que les menaces elles-mêmes sont hybrides, mêlant criminalité, espionnage et déstabilisation politique.

La question des capacités offensives est sans doute la plus sensible et la moins documentée. Si plusieurs États africains – Rwanda, Maroc, Éthiopie, Nigeria – sont soupçonnés de disposer de capacités cyber offensives, aucun n'a officiellement déclaré une doctrine d'emploi de l'arme cyber. Or, comme le démontre la littérature stratégique (Libicki, 2009 ; Ventre, 2011), la dissuasion dans le cyberspace repose au moins partiellement sur la capacité – réelle ou perçue – de riposter à une agression. Pour les États africains, le développement de capacités offensives minimales constitue une condition de la crédibilité de leur posture de cyberdéfense, à condition que ces capacités s'inscrivent dans un cadre légal et éthique clairement défini.

L'articulation entre cyberdéfense et coopération continentale est le dernier levier stratégique à activer. L'ACSRT (Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme), basé à Alger, pourrait voir ses attributions étendues à la dimension cyber du terrorisme. La création d'un « Cyber Command » continental, coordonnant les efforts de détection, d'alerte et de réponse à l'échelle du continent, constituerait un saut qualitatif majeur – quoique politiquement complexe. À défaut d'une structure intégrée, le développement de mécanismes d'échange d'informations sur les menaces (threat intelligence sharing) entre CERT nationaux, sur le modèle du réseau FIRST (Forum of Incident Response and Security Teams), constituerait une avancée significative (Skierka et al., 2015).

La coopération Sud-Sud mérite également d'être intensifiée. L'Inde et le Brésil, qui ont développé des capacités de cyberdéfense significatives dans des contextes de pays émergents, offrent des modèles potentiellement plus adaptés aux réalités africaines que les architectures occidentales. Le cadre IBSA (Inde-Brésil-Afrique du Sud) et les mécanismes de coopération BRICS pourraient être mobilisés pour des transferts de compétences et de technologies en matière de cybersécurité. De même, la coopération intra-africaine entre pays plus avancés (Rwanda, Maroc, Afrique du Sud) et pays en phase de structuration constitue un levier sous-exploité qu'il conviendrait d'activer pleinement.

Conclusion

La cyberdéfense n'est plus, pour l'Afrique, un luxe réservé aux puissances technologiques avancées : elle est une nécessité stratégique immédiate, conditionnée par la transformation numérique accélérée du continent et par l'intensification des menaces dans le cyberspace. L'analyse développée dans cet article permet de tirer plusieurs conclusions opérationnelles.

Premièrement, l'Afrique ne part pas de rien. Malgré les vulnérabilités structurelles et les dépendances décrites, des dynamiques positives sont à l'œuvre : stratégies nationales en cours de déploiement, formation progressive de compétences, investissements croissants dans les infrastructures numériques, émergence d'un écosystème de startups

spécialisées. Le discours victimaire, s'il peut avoir une utilité politique, ne rend pas justice à la réalité des efforts engagés ni à la capacité d'innovation démontrée par plusieurs pays du continent.

Deuxièmement, la souveraineté numérique ne se conquiert pas par décret, mais par une stratégie industrielle patiente et un investissement massif dans le capital humain. Les États africains doivent passer d'une logique de consommation technologique à une logique de production et de maîtrise, ce qui suppose des arbitrages budgétaires courageux et une vision à long terme. La création de filières de formation d'excellence, le soutien à l'industrie numérique locale, le développement d'infrastructures souveraines et l'élaboration de doctrines adaptées constituent les quatre piliers d'une stratégie intégrée.

Troisièmement, la dimension continentale est indissociable de la dimension nationale. Aucun État africain, pris isolément, ne dispose des ressources suffisantes pour faire face seul à des menaces étatiques de haut niveau. La mutualisation des capacités, le partage de renseignement sur les menaces et la coordination des réponses – à l'échelle sous-régionale et continentale – sont des impératifs opérationnels, non des options politiques. L'Union africaine doit assumer un rôle de coordination renforcé, et les organisations sous-régionales doivent devenir des relais opérationnels effectifs.

Enfin, la cyberdéfense africaine doit se penser dans une perspective de puissance, et non seulement de protection. Le cyberspace offre aux États africains une possibilité de projection de puissance à coût relativement faible, susceptible de compenser – partiellement – les déséquilibres conventionnels. Les capacités cyber ne sont pas l'apanage des grandes puissances : de petits États déterminés – Estonie, Israël, Singapour – ont démontré qu'un investissement ciblé pouvait produire des capacités disproportionnées à la taille du pays. C'est dans cette logique d'efficacité stratégique que l'Afrique doit inscrire son effort de cyberdéfense.

Le cyberspace est un espace d'opportunité autant que de menace. Pour l'Afrique, la construction d'une cyberdéfense souveraine n'est pas seulement un impératif sécuritaire : c'est une condition de l'autonomie stratégique au XXI^e siècle, et un investissement dans la puissance de demain.

Bibliographie

- Africa Data Centres. 2023. State of Data Centres in Africa. Johannesburg : Africa Data Centres Association.
- Amin, Samir. 1973. Le développement inégal : essai sur les formations sociales du capitalisme périphérique. Paris : Éditions de Minuit.
- ANSSI-SN (Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information du Sénégal). 2023. Rapport annuel sur l'état de la cybersécurité au Sénégal. Dakar : ANSSI-SN.
- Bayart, Jean-François. 1999. « L'Afrique dans le monde : une histoire d'extraversion ». Critique internationale. Vol. 5, n° 1. p. 97-120.
- Thierry, Berthier et Olivier Kempf. 2016. « Vers une géopolitique de la donnée ». Annales des Mines - Réalités industrielles. Vol. août 2016, n° 3. p.15-17
- Bogui, Jean-Jacques. 2010. « La cybercriminalité, menace pour le développement : les escroqueries Internet en Côte d'Ivoire ». Afrique contemporaine. Vol. 234, n° 2. p. 155-170.
- Bygrave, Lee Andrew. 2014. Data Privacy Law: An International Perspective. Oxford : Oxford University Press.
- Blanc, Félix. 2019. « Géopolitique des câbles : une vision sous-marine de l'Internet ». Diplomatie.gouv. N° 6. p. 1-20.
- Chéneau-Loquay, Annie. 2012. « La téléphonie mobile dans les villes africaines : une adaptation réussie au contexte local ». L'Espace géographique. Vol. 41, n° 1. p. 82-93.
- Desforges, Alix et Frédéric Douzet. 2018. « Géopolitique du cyberspace : territoires, frontières et conflits ». dans Douzet, Frédéric (dir.). La Géopolitique du numérique. Paris : CNRS Éditions. p. 145-172.
- Douzet, Frédéric. 2014. « La géopolitique pour comprendre le cyberspace ». Hérodote. N° 152-153. p. 3-21.
- Yaacobi, Ahmed. 2023. « Cybersécurité : quels défis pour le Maroc ? ». La jaune et la rouge. N° 788.
- Follorou, Jacques et Franck Johannès. 2013. « Révélation sur le Big Brother français ». Le Monde. 4 juillet 2013.
https://www.lemonde.fr/societe/article/2013/07/04/revelations-sur-le-big-brother-francais_3441973_3224.html [consulté le 15/03/2024].
- Forbidden Stories. 2021. « The Pegasus Project ». Forbidden Stories.
<https://forbiddenstories.org/case/the-pegasus-project/> [consulté le 20/01/2024].
- Greenberg, Andy. 2019. Sandworm: A New Era of Cyberwar and the Hunt for the Kremlin's Most Dangerous Hackers. New York : Doubleday.
- Greenwald, Glenn. 2014. Nulle part où se cacher : l'affaire Snowden par celui qui l'a révélée au monde. Paris : JC Lattès.
- GSMA. 2023. The Mobile Economy: Sub-Saharan Africa 2023. Londres : GSMA.
- Interpol. 2022. African Cyberthreat Assessment Report 2022. Lyon : Interpol.
- ISC². 2022. Cybersecurity Workforce Study 2022. Clearwater : ISC².
- Kempf, Olivier. 2012. Introduction à la cyberstratégie. Paris : Economica.
- Kende, Michael et Karen Rose. 2015. Promoting Local Content Hosting to Develop the Internet Ecosystem. Genève : Internet Society.
- Kshetri, Nir. 2019. « Cybercrime and Cybersecurity in Africa ». Journal of Global Information Technology Management. Vol. 22, n° 2. p. 77-98.
- Libicki, Martin C. 2009. Cyberdeterrence and Cyberwar. Santa Monica : RAND Corporation.
- Ministère des Armées (France). 2019. Politique ministérielle de lutte informatique offensive. Paris : Ministère des Armées.
- Orji, Uchenna Jerome. 2018. « The African Union Convention on Cybersecurity: A Regional Response to Cybersecurity Threats ». Computer Law & Security Review. Vol. 34, n° 2. p. 237-255.
- Skierka, Isabel et al. 2015. « CSIRT Basics for Policy-Makers ». Digital Policy Paper. Berlin : Global Public Policy Institute.
- Tilouine, Joan et Ghalia Kadiri. 2018. « À Addis-Abeba, le siège de l'Union africaine espionné par Pékin ». Le Monde. 26 janvier 2018.
<https://www.lemonde.fr/afrique/article/2018/01/26/a-addis-abeba-le-siege-de-l-union-africaine-espionne-par-les->

chinois_5247521_3212.html [consulté le 10/02/2024].

UA (Union africaine). 2014. Convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données à caractère personnel (Convention de Malabo). Addis-Abeba : Union africaine.

UA (Union africaine). 2022. Rapport continental sur la cybersécurité en Afrique. Addis-Abeba : Commission de l'Union africaine.

UA (Union africaine). 2023. Statut de ratification de la Convention de Malabo. Addis-Abeba : Bureau du conseiller juridique de l'UA.

UA-UIT. 2018. Programme de référence pour la cybersécurité en Afrique. Addis-Abeba/Genève : UA-UIT.

UIT (Union internationale des télécommunications). 2022. Global Cybersecurity Index 2022. Genève : UIT.

Ventre, Daniel. 2011. Cyberguerre et guerre de l'information : stratégies, règles, enjeux. Paris : Lavoisier.

Xalam Analytics. 2022. Africa Data Centre Market: Size, Trends and Forecasts. Dakar : Xalam Analytics.

Le comité de rédaction
*Relire Beaufre depuis l'Afrique : Introduction à la
stratégie, soixante ans après*

S
È
T
È
I
R
A
V

Relire Beaufre depuis l'Afrique :

Introduction à la stratégie, soixante ans après

Le comité de rédaction
*Chercheur en cybersécurité et
relations internationales*

Résumé.

Cet article propose une relecture africaine de l'Introduction à la stratégie du général André Beaufre (1963). Soixante ans après sa publication, l'ouvrage conserve une pertinence remarquable pour le stratège africain : la dialectique des volontés éclaire les rapports de force asymétriques, la stratégie indirecte offre un cadre pour penser les conflits hybrides sahéliens, et la liberté d'action résonne avec l'aspiration à l'autonomie stratégique continentale. Toutefois, le centrage sur la dissuasion nucléaire, l'eurocentrisme du cadre conceptuel et l'absence de toute réflexion sur les conflits intra-étatiques imposent un travail de transposition critique. L'essai propose des pistes pour « africaniser » Beaufre sans le trahir, en faisant dialoguer ses concepts avec les réalités sécuritaires du continent.

Abstract.

This article offers an African rereading of General André Beaufre's Introduction à la stratégie (1963). Six decades later, the work retains striking relevance for African strategists: the dialectic of wills illuminates asymmetric power relations, indirect strategy provides a framework for Sahelian hybrid conflicts, and freedom of action resonates with the continental aspiration for strategic autonomy. However, its nuclear-deterrence focus, Eurocentric framework, and silence on intra-state conflicts demand critical transposition. The essay charts pathways to 'Africanize' Beaufre without betraying him, bringing his concepts into dialogue with the continent's security realities.

Mots clés.

stratégie indirecte ; dialectique des volontés ; autonomie stratégique africaine ; conflits hybrides ; pensée stratégique francophone

Keywords.

indirect strategy; dialectic of wills; African strategic autonomy; hybrid conflicts; Francophone strategic thought

Note bibliographique :

Publication du comité de rédaction

Il existe, dans la bibliothèque du stratège francophone, une poignée de textes qui fonctionnent comme des seuils. On les traverse une première fois – souvent à l'école de guerre – et ils structurent durablement la pensée. L'Introduction à la stratégie du général André Beaufre appartient à cette catégorie. Petit livre dense, presque aphoristique par endroits, il a formé des générations d'officiers sur quatre continents. Mais l'a-t-on jamais lu depuis l'Afrique ?

La question n'est pas rhétorique. Beaufre écrit au sortir de la guerre d'Algérie, en pleine guerre froide, obsédé par la dissuasion nucléaire et la rivalité Est-Ouest. Son Afrique est celle des « opérations de maintien de l'ordre » - euphémisme colonial s'il en fut. Pourtant, ses concepts fondamentaux – la dialectique des volontés, la stratégie indirecte, la liberté d'action – possèdent une puissance heuristique qui déborde largement leur contexte d'élaboration. Le stratège africain du XXI^e siècle, confronté à des menaces hybrides, à des rapports de force asymétriques et à un impératif d'autonomie, y trouve matière à penser – à condition de lire avec discernement.

Cet essai n'est ni un résumé scolaire ni un exercice d'hagiographie. Il s'agit d'un travail de relecture critique : prendre Beaufre au sérieux, identifier ce qui reste opératoire, pointer ce qui est daté, et proposer les premières lignes d'une appropriation africaine de ses concepts. En un mot : penser avec Beaufre, contre Beaufre parfois, mais depuis l'Afrique – toujours.

1. Beaufre et son temps : rappel d'une œuvre fondatrice

1.1. L'homme et le contexte

André Beaufre (1902-1975) est un général français dont la carrière militaire traverse les grands conflits du XX^e siècle : la Seconde Guerre mondiale, l'Indochine, Suez (1956), l'Algérie. C'est un praticien devenu théoricien – trajectoire qui donne à son œuvre une consistance empirique rare. Nommé à la tête du commandement terrestre Centre-Europe de l'OTAN puis fondateur de l'Institut français d'études stratégiques (IFES), il produit entre 1963 et 1972 une série d'ouvrages qui forment un système : Introduction à la stratégie (1963), Dissuasion et stratégie (1964), Stratégie de l'action (1966), L'OTAN et l'Europe (1966).

L'Introduction à la stratégie est le texte inaugural, le plus synthétique et le plus lu. Il paraît dans un moment charnière : la crise de Cuba (1962) vient de révéler les limites de la confrontation directe entre puissances nucléaires ; la décolonisation redistribue les cartes géopolitiques ; la France gaullienne cherche sa « troisième voie » entre les blocs. Beaufre propose une théorie générale de la stratégie qui dépasse le cadre strictement militaire pour embrasser l'ensemble des modes d'action – diplomatiques, économiques, psychologiques – par lesquels un acteur tente d'imposer sa volonté à un autre.

1.2. Architecture conceptuelle

L'ouvrage se structure autour de quelques propositions fondamentales qui méritent d'être rappelées avec précision :

La stratégie comme « art de la dialectique des volontés employant la force pour résoudre leur conflit » (Beaufre, 1963 : 16). Cette définition, devenue canonique, opère un déplacement décisif : la stratégie n'est plus l'art de la bataille (Jomini) ni même l'art de la guerre (Clausewitz lu restrictivement), mais l'art du rapport de forces dans sa totalité. La dialectique suppose un adversaire pensant, adaptatif, dont les réactions conditionnent l'action propre.

La distinction entre stratégie directe et stratégie indirecte. La première vise la décision par la force militaire appliquée au point décisif ; la seconde cherche la décision par des voies détournées – usure, manœuvre, subversion, action psychologique. Beaufre observe que l'ère nucléaire, en rendant la stratégie directe suicidaire entre grandes puissances, confère à la stratégie indirecte une prééminence nouvelle.

Le concept de « liberté d'action » comme objectif fondamental de la manœuvre stratégique. Conserver sa propre liberté d'action tout en réduisant celle de l'adversaire constitue, selon Beaufre, le principe régulateur de toute stratégie. Cette idée, d'apparence simple, ouvre un espace analytique considérable.

La « stratégie totale » comme intégration de toutes les stratégies particulières (militaire, diplomatique, économique, politique intérieure) sous une direction unique. Beaufre plaide pour une conception holiste de l'action stratégique, irréductible à sa seule dimension armée.

1.3. Réception et postérité

L'Introduction à la stratégie a connu un succès mondial, traduite dans une quinzaine de langues. En France, elle constitue, avec les travaux de Lucien Poirier et d'Hervé Coutau-Bégarie, le socle de l'école stratégique française. Dans le monde anglophone, Beaufre est lu par les théoriciens de la stratégie indirecte – Liddell Hart le préface avec enthousiasme – et par les penseurs de la guerre subversive. En Afrique francophone, le texte figure dans les programmes de nombreuses écoles de guerre, mais il est rarement discuté, adapté ou contesté. Il est enseigné ; il n'est pas approprié. C'est précisément cette appropriation que nous tentons ici.

2. Ce que Beaufre dit encore au stratège africain

2.1. La dialectique des volontés : penser l'asymétrie

Le premier apport de Beaufre, et peut-être le plus durable, réside dans sa conceptualisation de la stratégie comme dialectique. Cette notion implique que la stratégie n'est jamais un monologue – elle est toujours interaction, confrontation de volontés antagonistes cherchant chacune à imposer sa logique. Pour le stratège africain, cette proposition possède une double pertinence.

D'une part, elle oblige à penser l'ennemi comme sujet. Dans les conflits sahéliens contemporains, la tentation est grande de réduire les groupes armés terroristes à de simples perturbateurs, à des forces réactives sans rationalité stratégique propre. La dialectique beaufrienne rappelle que tout adversaire – fût-il un groupe armé non étatique

– possède une volonté, une stratégie, une capacité d'adaptation. Les succès opérationnels de l'État islamique au Grand Sahara (EIGS) ou du Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (GSIM) ne sont pas des accidents : ils procèdent d'une logique stratégique qu'il faut comprendre pour la vaincre.

D'autre part, la dialectique des volontés offre un cadre pour penser les rapports entre puissances extracontinentales et États africains. La « coopération militaire » - qu'elle soit française, américaine, russe ou turque – n'est jamais un don gratuit : elle est un instrument au service d'une volonté stratégique. Lire ces interactions à travers le prisme beaufrien, c'est restaurer la dimension agonistique que les rhétoriques partenariales tendent à masquer. En effet, la sécurité en Afrique ne se pense pas hors des rapports de puissance qui structurent le système international.

2.2. La stratégie indirecte : un cadre pour les conflits hybrides

Le concept de stratégie indirecte trouve dans le contexte sécuritaire africain contemporain une pertinence opératoire remarquable. Beaufre définit la stratégie indirecte comme le recours à des modes d'action non frontaux – subversion, action psychologique, pression économique, exploitation des failles politiques de l'adversaire – pour atteindre des objectifs que la force brute ne peut assurer. Or, que font les groupes armés qui prospèrent au Sahel, au Mozambique ou dans le bassin du lac Tchad, sinon appliquer une stratégie indirecte ?

L'exploitation des conflits fonciers et intercommunautaires, le parasitage des économies informelles, l'instrumentalisation des déficits de gouvernance, la guerre informationnelle sur les réseaux sociaux : autant de modes d'action qui relèvent de ce que Beaufre nommerait la « manœuvre en milieu intérieur ». La stratégie indirecte n'est pas l'apanage des grandes puissances nucléarisées – elle est, par excellence, l'arme du faible ou de celui qui refuse la confrontation frontale.

Symétriquement, la contre-stratégie indirecte offre un cadre pour penser la réponse des États africains. Si la menace est hybride – simultanément militaire, politique, économique et idéologique –, alors la réponse ne peut être exclusivement militaire. La « stratégie totale » de Beaufre, qui intègre tous les leviers d'action sous une direction politique unique, plaide pour une approche globale (comprehensive approach) dont on observe les prémisses dans l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) ou dans la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel (SINUS).

Gérard Chaliand, dans ses travaux sur les guérillas du tiers-monde, avait déjà pressenti cette transposition : « Les stratégies de libération nationale ont été, avant la lettre, des stratégies indirectes appliquées par des acteurs non étatiques » (Chaliand, 1994 : 78). Beaufre théorisait du côté de l'État ; mais son cadre conceptuel est réversible.

2.3. La liberté d'action : autonomie stratégique et souveraineté

Le concept beaufrien de liberté d'action – conserver la sienne, réduire celle de l'adversaire – trouve un écho singulier dans le débat contemporain sur l'autonomie stratégique africaine. Qu'est-ce que l'autonomie stratégique, sinon la capacité d'un État ou d'un

ensemble d'États à définir et poursuivre leurs objectifs de sécurité sans dépendance excessive envers des acteurs extérieurs ?

Vue sous cet angle, la réflexion de Beaufre invite à poser des questions d'une actualité brûlante : dans quelle mesure la dépendance aux équipements militaires importés réduit-elle la liberté d'action des forces armées africaines ? Comment les conditionnalités politiques adossées à la coopération militaire contraignent-elles les choix stratégiques souverains ? En quoi l'endettement extérieur constitue-t-il un facteur de réduction de liberté d'action au sens stratégique du terme ?

La notion beaufrienne permet également de relire l'histoire des interventions militaires extérieures en Afrique. L'opération Serval (2013), puis Barkhane, peuvent être analysées comme des dispositifs qui, tout en restaurant provisoirement la liberté d'action de l'État malien face aux groupes armés, réduisaient simultanément sa liberté d'action stratégique globale en créant une dépendance structurelle. Le retrait français du Sahel (2022-2023) a révélé cette contradiction avec une brutalité que les analystes auraient pu anticiper – si la grille beaufrienne avait été appliquée avec rigueur.

3. Les angles morts : ce que l'Afrique oblige à repenser

3.1. L'obsession nucléaire : un prisme réducteur

Le premier angle mort de Beaufre est aussi le plus évident : son obsession pour la dissuasion nucléaire. Plus d'un tiers de l'Introduction à la stratégie est consacré aux modalités de la dissuasion dans un contexte bipolaire. Cette dimension est, pour le stratège africain, largement inopérante. À l'exception de l'Afrique du Sud – qui a démantelé son arsenal en 1989 –, aucun État africain ne dispose de l'arme nucléaire, et le Traité de Pelindaba (1996) fait du continent une zone exempte d'armes nucléaires.

Certes, on pourrait tenter de transposer la logique dissuasive à d'autres registres – dissuasion conventionnelle, dissuasion par interdiction, dissuasion par la menace de déstabilisation régionale. Mais cette transposition atteint vite ses limites. La dissuasion, chez Beaufre, repose sur la rationalité présumée de l'adversaire étatique ; or les groupes armés non étatiques, les réseaux criminels transnationaux et les mouvements insurrectionnels qui constituent les menaces prioritaires en Afrique ne sont pas toujours justiciables d'une logique dissuasive classique.

3.2. L'eurocentrisme du cadre conceptuel

Beaufre pense depuis l'Europe, pour l'Europe, dans un monde structuré par la rivalité Est-Ouest. L'Afrique n'apparaît dans son œuvre que comme théâtre périphérique – terrain d'application des stratégies indirectes des grandes puissances, jamais comme lieu de production de pensée stratégique autonome. Cette invisibilité n'est pas anecdotique : elle reflète une architecture intellectuelle dans laquelle les peuples colonisés sont objets de la stratégie, jamais sujets.

Pour le lecteur africain, cette posture exige un travail de déconstruction préalable. Lire Beaufre, c'est lire un auteur qui a participé à la guerre d'Algérie dans le camp colonial

– un fait qu'il ne problématise jamais. Sa « stratégie indirecte » théorise aussi, implicitement, les techniques de contre-insurrection employées contre les mouvements de libération nationale. L'appropriation africaine de Beaufre ne peut faire l'économie de cette lucidité historique.

Cependant – et c'est ici que l'exercice de relecture trouve sa fécondité –, l'eurocentrisme d'un cadre conceptuel n'invalide pas nécessairement sa valeur heuristique. Comme le rappelle Coutau-Bégarie, « les concepts stratégiques sont des outils ; leur valeur se mesure à leur capacité explicative, non à la biographie de leurs auteurs » (Coutau-Bégarie, 1999 : 232). La dialectique des volontés, en tant que structure formelle, transcende le contexte de son élaboration – à condition qu'on la dépouille de ses présupposés implicites.

3.3. Le cadre interétatique : angle mort majeur

L'univers conceptuel de Beaufre est fondamentalement interétatique. La stratégie se joue entre États souverains, disposant d'armées régulières, de diplomaties structurées et de moyens économiques identifiables. Or, le paysage sécuritaire africain contemporain déborde ce cadre de toutes parts :

Les conflits intra-étatiques – guerres civiles, insurrections, violences intercommunautaires – constituent la majorité des situations de crise sur le continent. La « dialectique des volontés » doit être repensée pour intégrer des acteurs multiples, fragmentés, aux objectifs souvent contradictoires au sein d'un même camp.

Les acteurs non étatiques – groupes armés, milices communautaires, sociétés militaires privées, réseaux criminels – opèrent selon des logiques qui échappent partiellement aux catégories classiques de la pensée stratégique. La rationalité instrumentale que Beaufre présuppose n'est pas toujours le registre dominant.

La porosité des frontières et la dimension transfrontalière des menaces invalident le cadre stato-centré. Le Sahel, le bassin du lac Tchad, la Corne de l'Afrique fonctionnent comme des « complexes régionaux de sécurité » (Buzan et Wæver, 2003) où les dynamiques internes et externes s'enchevêtrent.

Ces limites ne disqualifient pas Beaufre – elles appellent un travail de dépassement. La dialectique des volontés peut être pluralisée ; la stratégie indirecte peut être pensée entre acteurs non étatiques ; la liberté d'action peut être appliquée aux organisations régionales. Mais ce travail reste largement à faire.

3.4. L'absence de la dimension culturelle et anthropologique

Beaufre est un rationaliste. Sa stratégie est une mécanique de forces, de volontés et de calculs. La dimension culturelle de la guerre – les imaginaires, les représentations, les ressorts anthropologiques de la violence – lui est étrangère. Or, comme l'ont montré les travaux de Jean-Pierre Chrétien sur les conflits des Grands Lacs ou ceux de Stephen Ellis sur les guerres du Liberia, les conflits africains mobilisent des registres symboliques, religieux et identitaires irréductibles au calcul rationnel.

La « stratégie totale » de Beaufre intègre la « stratégie psychologique », mais celle-ci reste conçue comme un instrument manipulateur – propagande, désinformation, action sur le moral. Elle ne pense pas les soubassements culturels de la conflictualité. Pour le stratège africain, cette lacune est capitale : on ne comprend ni le djihadisme sahélien ni les milices communautaires du Plateau nigérian sans mobiliser des grilles anthropologiques que Beaufre ignore superbement.

4. Africaniser Beaufre : propositions pour une appropriation critique

4.1. Pluraliser la dialectique

La dialectique beaufrienne est binaire : deux volontés s'affrontent. Les conflits africains sont multipolaires. Il convient de passer d'une dialectique duale à une dialectique plurielle, intégrant la multiplicité des acteurs – États, groupes armés, populations, organisations régionales, puissances extérieures – et la complexité de leurs interactions. Les outils de la théorie des jeux à *n* joueurs et de l'analyse des systèmes complexes peuvent ici enrichir le cadre beaufrien sans le détruire.

4.2. Enraciner la stratégie indirecte dans les réalités africaines

La stratégie indirecte, chez Beaufre, reste pensée depuis le haut – depuis l'État ou la coalition d'États. En contexte africain, elle doit être repensée « par le bas ». Les groupes armés qui pratiquent la stratégie indirecte au Sahel ne disposent ni de services de renseignement sophistiqués ni de capacités de guerre électronique : leur « indirection » passe par l'exploitation de la gouvernance défaillante, l'infiltration des économies locales, la manipulation des solidarités communautaires.

Réciproquement, la contre-stratégie indirecte des États africains ne peut se limiter aux recettes classiques de la contre-insurrection héritées de la doctrine française (Galula, Trinquier). Elle doit intégrer des dimensions proprement africaines : le rôle des chefferies traditionnelles dans la médiation, la place de l'islam confrérique comme rempart contre l'extrémisme violent, les mécanismes endogènes de résolution des conflits que les anthropologues ont abondamment documentés.

4.3. Repenser la liberté d'action à l'échelle continentale

La liberté d'action, chez Beaufre, est celle d'un État singulier face à ses adversaires. En contexte africain, elle doit être repensée à l'échelle continentale et régionale. L'Union africaine, les communautés économiques régionales (CEDEAO, CEEAC, SADC, IGAD) sont les cadres pertinents pour penser une liberté d'action collective – ce que l'Agenda 2063 nomme « faire taire les armes » suppose une capacité d'action autonome à l'échelle du continent.

Les conditions de cette liberté d'action collective sont identifiables : financement endogène des opérations de paix (la question du financement par les contributions obligatoires de l'UA reste pendante) ; capacités de renseignement partagées ; doctrine d'emploi commune ; industrie de défense continentale. Sur chacun de ces points, la grille

beaufrienne – conserver sa liberté d'action, réduire celle de l'adversaire – fournit un principe directeur opérant, à condition d'en modifier l'échelle.

4.4. Intégrer la dimension humaine et culturelle

Le dernier chantier d'africanisation est peut-être le plus ambitieux : enrichir le rationalisme beaufrien d'une dimension anthropologique. Non pas abandonner la rigueur analytique de la pensée stratégique classique, mais l'augmenter d'une sensibilité aux facteurs culturels, religieux et identitaires qui structurent les conflictualités africaines.

Cela suppose de faire dialoguer Beaufre avec d'autres traditions intellectuelles : les travaux de Cheikh Anta Diop sur les fondements culturels de la puissance, la réflexion de Fabien Eboussi Boulaga sur la rationalité africaine, les analyses de Mahmood Mamdani sur les héritages coloniaux dans la structuration des conflits. La stratégie, en Afrique, ne peut être un exercice de pure mécanique rationnelle – elle doit intégrer l'épaisseur historique et culturelle des sociétés dans lesquelles elle s'inscrit.

Conclusion – Pour une lecture africaine des classiques stratégiques

Relire Beaufre depuis l'Afrique, c'est accomplir un triple geste intellectuel. D'abord, reconnaître la valeur d'un héritage : la pensée stratégique française, dans laquelle nombre d'officiers africains ont été formés, constitue un corpus riche dont il serait absurde de se priver au nom d'un purisme identitaire. Ensuite, exercer un regard critique : Beaufre est un homme de son temps, porteur de présupposés eurocentrés qu'il faut identifier pour les dépasser. Enfin, produire de la pensée neuve : l'appropriation n'est pas la répétition – c'est la transformation créatrice d'un matériau conceptuel au contact de réalités nouvelles.

L'Introduction à la stratégie demeure, soixante ans après, un texte stimulant pour qui accepte de le lire avec les « lunettes » de l'Afrique contemporaine. La dialectique des volontés, la stratégie indirecte, la liberté d'action : ces concepts ne sont pas périmés – ils sont incomplets. C'est au stratège africain qu'il revient de les compléter, de les amender, et ultimement de produire sa propre synthèse théorique, nourrie des classiques occidentaux mais ancrée dans les réalités du continent.

Ce travail d'appropriation est d'autant plus urgent que l'Afrique manque encore d'une tradition stratégique formalisée qui soit à la fois rigoureuse et endogène. Comme l'écrivait Raymond Aron – autre grand classique méritant sa relecture africaine – : « La pensée stratégique tire sa signification concrète de la situation historique qu'elle interprète » (Aron, 1976 : 48). La situation historique de l'Afrique au XXI^e siècle – montée des menaces hybrides, compétition des puissances, aspiration à l'autonomie – exige une pensée stratégique à la hauteur de ces défis. Beaufre ne nous donne pas les réponses, mais il nous enseigne une méthode : penser la stratégie comme un art total, dialectique et créatif. C'est peut-être, finalement, sa leçon la plus durable.

Bibliographie

- Aron, Raymond. 1976. *Penser la guerre, Clausewitz. Tome I : L'âge européen*. Paris : Gallimard.
- Beaufre, André. 1963. *Introduction à la stratégie*. Paris : Armand Colin.
- Beaufre, André. 1964. *Dissuasion et stratégie*. Paris : Armand Colin.
- Beaufre, André. 1966. *Stratégie de l'action*. Paris : Armand Colin.
- Buzan, Barry et Ole Wæver. 2003. *Regions and Powers: The Structure of International Security*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Chaliand, Gérard. 1994. *Stratégies de la guérilla : anthologie historique de la longue marche à nos jours*. Paris : Payot.
- Chouala, Yves-Alexandre. 2014. « Penser la sécurité en Afrique centrale : entre héritages et innovations ». *Revue africaine de défense*, n° 7 : 55-78.
- Coutau-Bégarie, Hervé. 1999. *Traité de stratégie*. Paris : Économica.
- Liddell Hart, Basil H. 1967. *Strategy: The Indirect Approach*. 2e éd. London : Faber & Faber.
- Poirier, Lucien. 1987. *Stratégie théorique II*. Paris : Économica.
- Trinquier, Roger. 1961. *La guerre moderne*. Paris : La Table Ronde.

REVUE AFRICAINE DE

Stratégie & Défense

La **Revue Africaine de Stratégie & Défense** est une revue scientifique trimestrielle, francophone, à comité de lecture, consacrée à l'autonomie de défense des États africains dans ses dimensions politique, diplomatique, industrielle, doctrinale et opérationnelle.

ISSN en cours d'attribution
www.stradef.fr